

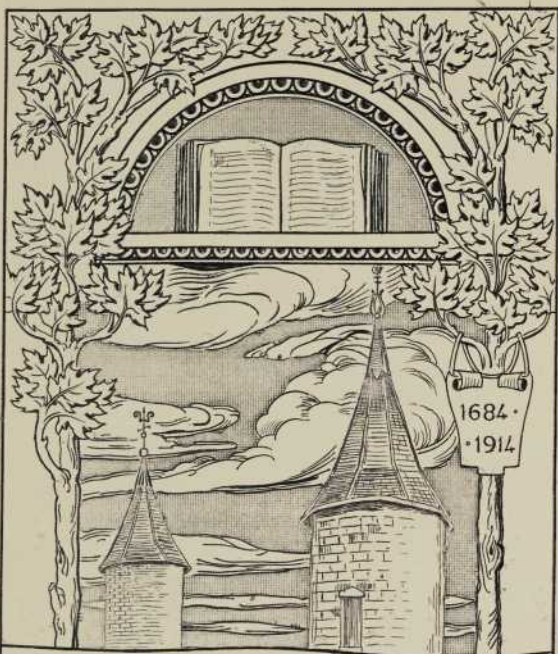
70
521
D48A3
1944

171

1

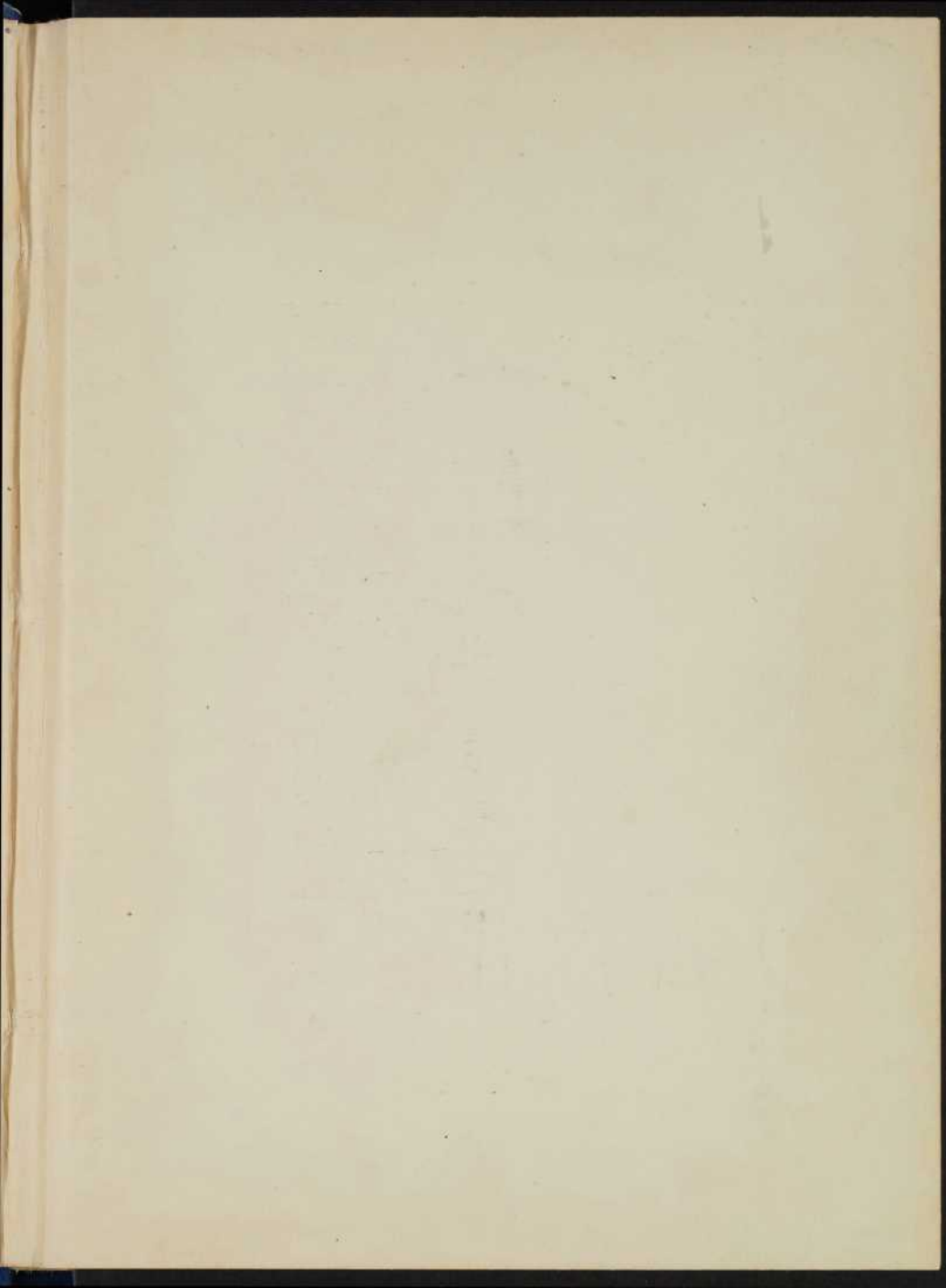
VIANNEY BÉLANGER
RELIEUR

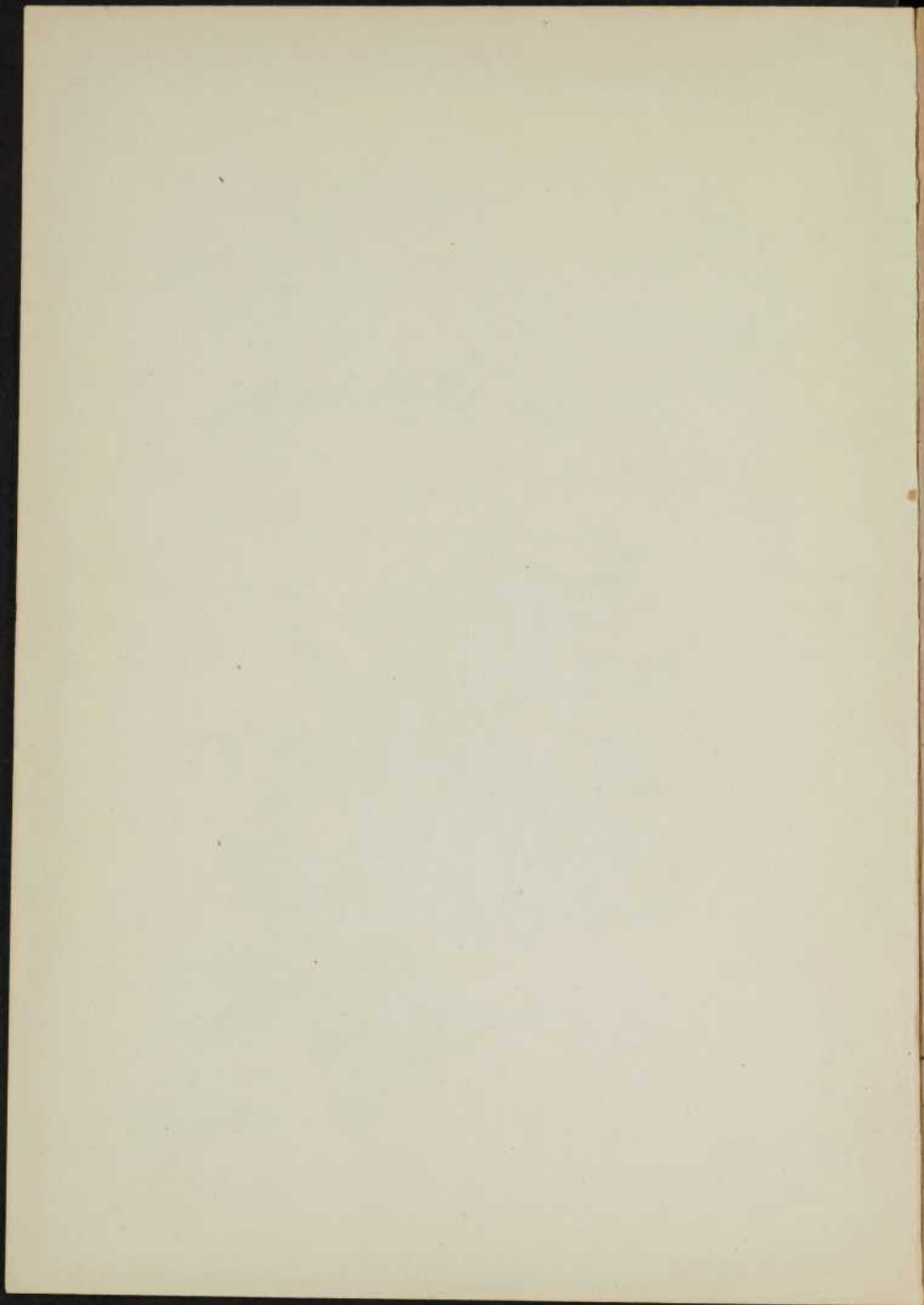
2601 de Beaujeu
Ville St-Michel
Montréal



BIBLIOTHEQUE
SAINT-SULPICE MONTREAL







J.-J. A.

Le Sénateur ALPHONSE
DESJARDINS

Journaliste et homme public — 1841-1912

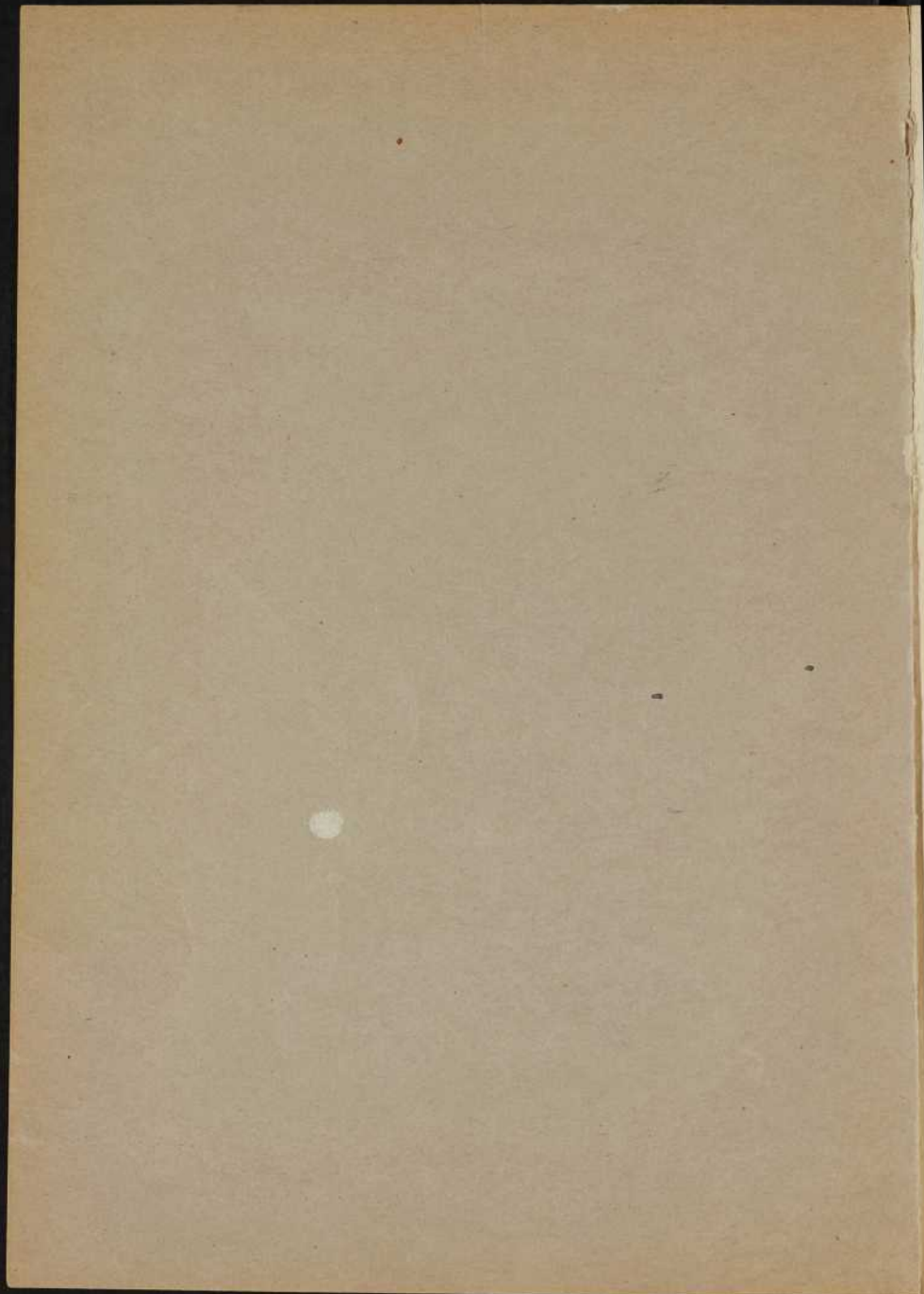
LETTRE-PRÉFACE

du

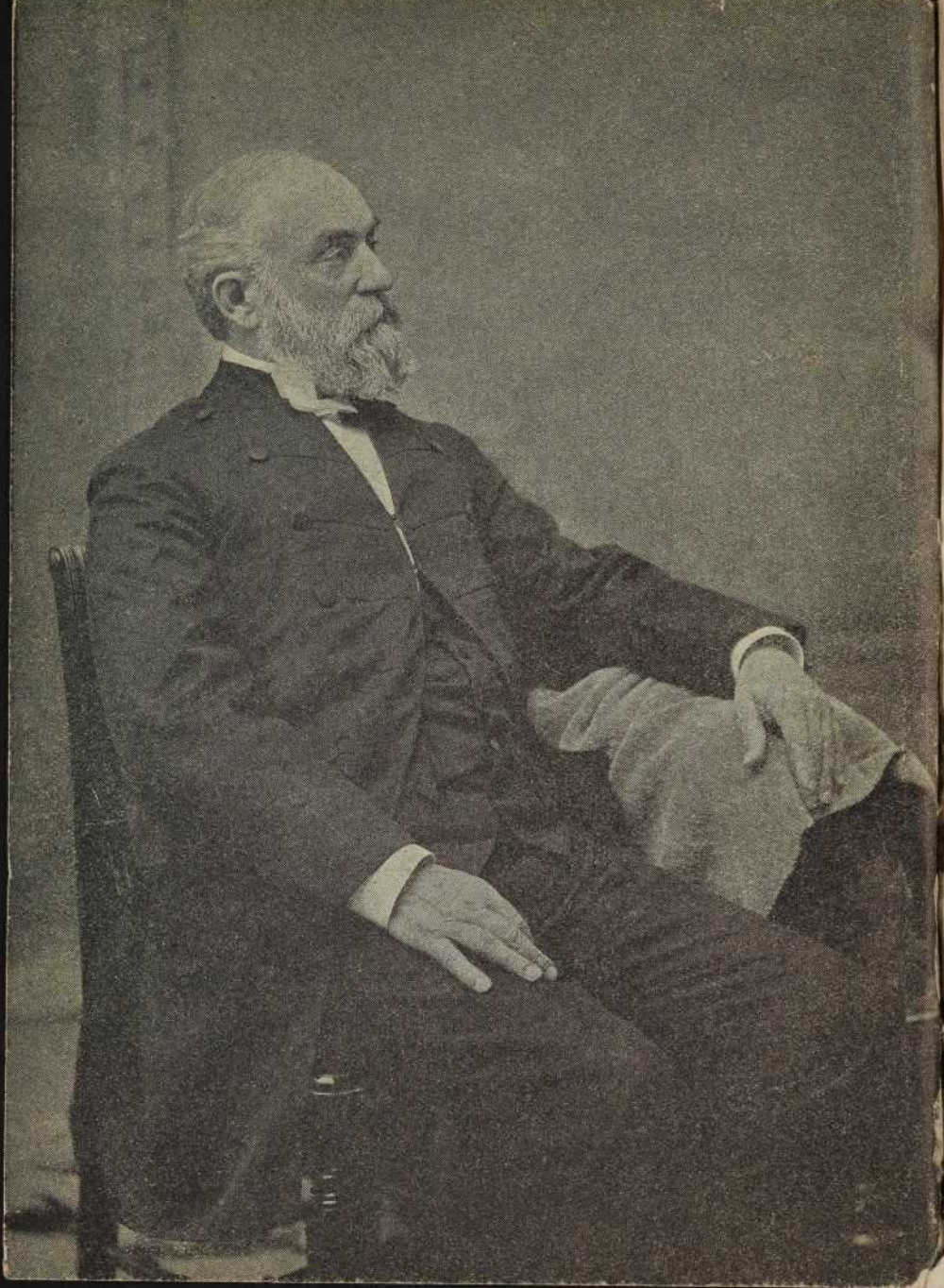
R. P. Papin Archambault, S. J.



ÉDITIONS DU MESSAGER CANADIEN
1961, rue Rachel Est, Montréal • 1944



Le sénateur
Alphonse Desjardins



UN GENTILHOMME CHRÉTIEN

par J.-J.A.

LE SÉNATEUR

Alphonse Desjardins

Journaliste et homme public

1841-1912

LETTRE-PRÉFACE

du

R. P. Papin Archambault, S. J.

BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

ÉDITIONS DU MESSAGER CANADIEN
1961, rue Rachel Est, Montréal • 1944

FO
526
D4773
1944

LIBRARY OF THE
BIBLIOTHEQUE DE LA

Imprimi potest : Antonio Dragon, S. J.,
proc., 22 mars 1944. — *Nihil obstat* :
Emile Gervais, S. J., *cens. dioc.*, 24 mars
1944. — *Imprimatur* : † J.-C. Chaumont,
V. G., *Evêque auxiliaire de Montréal*, 27
mars 1944.

B. Q. R.
NO. 4273

Lettre-préface

MON CHER AMI,

C'est à ma demande que vous avez consenti à écrire cette notice biographique. Je ne puis vous refuser la courte préface que vous sollicitez.

La vie de M. Alphonse Desjardins méritait d'être connue de la jeune génération. Elle lui offre un rare modèle d'énergie, de loyauté, de dévouement à la patrie et à l'Église.

Mêlé aux luttes politiques, alors que de graves questions étaient en jeu, ses attitudes, comme celles de tout homme public, peuvent être discutées. On ne saurait lui refuser le désintéressement, une juste indépendance de parti, la fidélité à ses convictions.

Catholique d'abord, il veut servir avant tout les intérêts supérieurs de la religion. Rien ne le fera dévier de cette ligne de conduite qu'il s'est tracée dès ses jeunes années. Encouragé par son évêque, il renonce même à la carrière du droit qu'il avait embrassée, pour entrer dans le journalisme et se consacrer totalement à l'extension du règne de Notre-Seigneur.

Il n'en servira que mieux sa patrie et sa nationalité auxquelles il est profondément attaché. Ses talents, ses aptitudes financières, ses nom-

breuses relations, il pourrait les faire servir à son propre avancement. Le bien commun l'emporte chez lui sur l'intérêt personnel.

La vie privée de M. Desjardins est non moins édifiante que sa vie publique. C'est à son foyer qu'il se donne d'abord, à son épouse, à ses enfants. Les élever chrétiennement, leur aider à remplir la fin pour laquelle ils sont sur la terre, tel est son premier souci.

Le bon Dieu bénit ses efforts. Quelle belle famille il lui accorde, nombreuse, unie, chrétienne ! Les épreuves, permises par la Providence pour la sanctification de ceux que le bon Dieu aime, pourront s'abattre sur l'homme public. Le père de famille trouvera auprès des siens, dans la pratique de sa religion, le réconfort dont il a besoin.

Je vous remercie, mon cher ami, d'avoir fait revivre pour notre jeunesse la carrière d'un grand homme de bien, d'un fier catholique. Il lui servira de modèle. Ce sont des Canadiens français de cette trempe dont nous avons besoin plus que jamais. Puisse la biographie de M. Desjardins lui susciter des imitateurs !

Joseph-Papin ARCHAMBAULT, S. J.

Avant-propos

Le 5 juin 1912, les journaux annonçaient le décès survenu la veille, de l'honorable Alphonse Desjardins. M. Omer Héroux écrivait dans *le Devoir* : « Avec M. Alphonse Desjardins disparaît une des figures les plus connues du monde montréalais. Pendant près d'un demi-siècle, son nom a été familier à tous dans le domaine du journalisme, de la politique et de la finance.

« Depuis ses débuts au *Nouveau Monde* jusqu'à sa lutte aux côtés de MM. Tupper, Angers et Taillon, il n'a guère refusé de batailles.

« Après avoir été député, sénateur, ministre et maire de Montréal, il a passé ses dernières années dans une demi-retraite, mais sans cesser de suivre de près les choses publiques. Il fut jusqu'à la fin l'un des membres les plus actifs de la Chambre de Commerce de Montréal.

« C'était un esprit cultivé et il avait gardé le goût de la recherche. Une longue expérience l'avait incliné à une philosophie indulgente et il parlait avec une grande sérénité des hommes

et des choses du passé. Il est à souhaiter qu'il ait eu le temps d'écrire des mémoires, car il pouvait apporter plus d'un précieux témoignage, et il savait composer.

« Dans la vie privée, M. Desjardins était le type du vieux gentilhomme, simple et charmant, très attaché à ses croyances et très soucieux des intérêts de son pays. »

Il serait difficile de faire en moins de lignes un éloge aussi complet. La notice que nous publions en sera le développement et en démontrera la justesse.

Il nous fait plaisir de reconnaître que la pittoresque *Histoire de la province de Québec* de M. Robert Rumilly a grandement facilité notre travail.

Nous offrons aussi nos remerciements à ceux qui ont bien voulu nous aider de leurs conseils et de leurs souvenirs ou qui nous ont procuré des documents.

J.-J. A.

Les premières années

Alphonse Desjardins mourut à Terrebonne le 4 juin 1912.

Depuis trois ans, il demeurait dans cette ville, autrefois un village, où il était né le 7 mai 1841.

Dans les dernières lettres qu'il écrivit à son fils missionnaire en Alaska, il se plaisait à rappeler le passé. Il disait le plaisir qu'il éprouvait de revoir la campagne et le lieu natal. Absorbé par les affaires, habitué à la poussière et à la fumée, n'ayant sous les yeux que les murs de pierre ou de briques d'une grande ville, maintenant l'air parfumé des champs, le chant des oiseaux, l'épanouissement des feuilles, le parfum et l'éclat des fleurs, les charmes du printemps, en un mot tout le ravissait. C'était comme une révélation pour lui.

Sa nouvelle demeure était plus riche et plus spacieuse que l'humble maison natale; cependant celle-ci l'emportait par son site charmant, site vraiment enchanteur, d'où l'œil apercevait, à travers les arbres touffus qui bordent la route, les eaux bleues de la rivière des Mille-

Iles. Sortant du lac des Deux-Montagnes, la rivière rencontre dans sa course vers le Saint-Laurent un nombre considérable d'îles et d'îlots qui lui ont valu son nom et qui lui donnent sa beauté enchanteresse. Elle compte de nombreux rapides, mais devant la maison elle forme une belle nappe couronnée d'îles verdoyantes.

M. Desjardins se rappelle l'ancien Collège Masson, voisin de la demeure paternelle, et ses compagnons de jeu et d'étude, dont trois, Rodrigue Masson, Louis-Olivier Taillon et Adolphe Chapleau, devaient, comme lui, se distinguer sur la scène politique et occuper de hautes charges dans l'État.

Mais c'est le souvenir de ses bons parents qui l'émeut davantage. « Est-ce la vieillesse ? écrit-il. Le passé revit dans ma mémoire. Est-ce un signe ? » Et il parle de son père, Pierre-Édouard¹, excellent chrétien, homme de devoir, s'épuisant pour donner à sa nombreuse famille non seulement la subsistance, mais aussi une complète éducation. Et sa mère, Joséphine Panneton, héroïque mère canadienne-française, chrétienne vraiment forte, s'oubliant elle-même

1. Pierre-Édouard descendait de Claude Desjardins, né à Senlis (Ile-de-France), en 1649, qui épousa à Québec, le 12 janvier 1666, Marguerite Cardillon, née à Paris en 1651. Un de ses petits-fils, Jean, vint s'établir à Terrebonne en 1729, deux ans après la fondation de la paroisse.

pour ne penser qu'au bien-être de son mari et de ses enfants, travaillant sans répit, malgré les fatigues d'une fréquente maternité. Il se la représente, la nuit, quand tous les autres reposent, assise près de la lampe, reprisant, refaisant les habits de ses enfants, pour qu'ils puissent aller à l'école et paraître décemment à l'église, le dimanche. Aussi cette bonne mère devait-elle succomber prématurément à la tâche. « Notre reconnaissance ne peut rendre à nos parents les biens qu'ils nous ont procurés, disait-il, il ne nous reste qu'à les déverser sur nos enfants. »

Le dévouement et les sacrifices de ces excellents chrétiens furent magnifiquement récompensés. Trois filles se donnèrent à Dieu dans la vie religieuse: Louise et Alphonsine chez les Sœurs de Sainte-Croix, Albina chez les Sœurs de la Providence. Sœur Marie de Saint-Adolphe et Sœur Marie de Saint-Théodore moururent à Saint-Laurent après avoir célébré leur soixantième anniversaire de vie religieuse; Sœur Raphaël de Jésus décéda, toute jeune, en la Mission des Cœurs d'Alène, dans les montagnes Rocheuses.

Les deux religieuses de Sainte-Croix consacrèrent, l'une soixante-quatre ans, l'autre soixante-huit ans, de leur longue carrière aux œuvres de leur Congrégation où elles se firent

admirer par leur piété, leur ardeur au travail, leur inlassable charité, leur admirable conformité à la volonté de Dieu, étant jusqu'à la fin de parfaits modèles de ces vertus. Sœur Raphaël de Jésus, jugée digne dès après son noviciat des missions lointaines, brûlant du désir de se dépenser dans l'apostolat, fut bientôt — dessein mystérieux de Dieu — réduite à l'impuissance par la maladie. Elle s'offrit alors au Sacré Cœur de Jésus en victime pour la conversion des pécheurs. Ce don fut accepté. Dès lors, souffrir et prier devinrent sa vie. Elle s'endormit dans le Seigneur à l'âge de 30 ans, après dix ans seulement de vie religieuse.

Des deux autres filles, Iphigénie épousa le docteur Edmond Bourque, aliéniste réputé et ancien médecin en chef de l'Hôpital Saint-Jean-de-Dieu; Élisabeth, le docteur Louis Durocher, ardent défenseur de l'École Victoria. L'aîné de la famille, Édouard, devint un oculiste célèbre, fondateur de l'institut ophtalmique de l'Asile de Nazareth, le premier du genre à Montréal et peut-être au Canada. Sa réputation se répandit rapidement dans le Dominion et aux États-Unis. Un de ses frères, Henri, oculiste lui aussi, fut zouave pontifical.

Détail piquant, Alphonse et son frère Édouard, raconte-t-on, manifestèrent d'abord

peu de goût pour les études. Ils ne voulaient pas aller au collège.

Le père s'avisa d'un moyen énergique pour leur en inculquer l'amour. « Vous ne voulez pas étudier, mes garçons ? Je ne vous forcerai pas. Mais il faut gagner sa vie. Vous apprendrez donc un métier. » Il s'entend avec le forgeron du village, homme plutôt rude, et il le fait venir un matin : « Voici mes deux fils, lui dit-il. Ils ne veulent pas aller au collège. Je vous les confie. Apprenez-leur votre métier. » Nos deux garçons le suivent... Ils ne retournèrent pas à la forge le lendemain. La délicate énergie du père les avait corrigés. Ils se mirent à l'étude... Et avec quels succès...

Les premières années d'études classiques se font au Collège Masson de Terrebonne. Après la rhétorique, les deux frères Desjardins entrent au Séminaire de Nicolet. Alphonse a la bonne fortune d'avoir comme professeur de philosophie et préfet des études le futur évêque des Trois-Rivières, M. l'abbé Laflèche, l'infatigable champion du pape et de l'Église. Son influence est grande auprès des élèves : il sait les enthousiasmer pour les nobles causes.

Alphonse subit cette salutaire influence. Aussi, quand, en 1858, à 17 ans, il arrive à Montréal plein d'ardeur et d'espérance, non seulement il aspire à devenir avocat, mais il

ambitionne aussi l'honneur de pouvoir se dévouer aux intérêts de la religion et de la patrie. Ce ne fut pas un vain rêve.

Il étudie le droit au Collège Sainte-Marie, qui possède alors la première École de Droit fondée au Canada. De 1851 à 1867, M. Maximilien Bibaud y professe avec succès. Un grand nombre de ses élèves se sont distingués dans la magistrature, le barreau, le notariat, la politique, le journalisme et autres carrières honorables. On peut relever, en effet, parmi ses anciens, les noms de quatre lieutenants-gouverneurs, de nombreux juges, de ministres au fédéral et au provincial, de sénateurs, de députés, de journalistes, de littérateurs qui firent leur marque.

Alphonse Desjardins fut de ce nombre.

Quand, le 5 mai 1862, il se présente à l'examen du barreau, on le refuse... Et pourquoi donc ? C'est qu'il n'a pas encore 21 ans accomplis : il lui manque... quelques heures, étant né le 6 mai. Son professeur blâma cet excès de scrupule de la part des examinateurs. N'auraient-ils pu l'examiner, puis signer son certificat le lendemain ? D'ailleurs n'y avait-il pas quelques précédents ? Alphonse dut attendre.

Le 1^{er} mai 1864, il épouse Virginie Paré, fille d'Henri Paré, riche marchand de Montréal, insigne bienfaiteur de plusieurs institutions

religieuses, pleuré à sa mort par les pauvres et les indigents. Premier président de la première conférence de Saint-Vincent-de-Paul de Montréal, M. Paré occupa cette charge jusqu'à la fin de sa vie. L'oncle de Mlle Paré, le chanoine Octave, fut de nombreuses années secrétaire et ami de Mgr Bourget; sa mère, Virginie Vinet, était la sœur de Mgr Janvier Vinet, grand bienfaiteur, lui aussi, de plusieurs communautés religieuses. Son frère Joseph se fit jésuite. C'est dire qu'Alphonse Desjardins entre dans une famille éminemment chrétienne et dans un milieu bien propre à favoriser son ambition, celle de se dévouer aux intérêts et à la défense de la sainte Église.

Dans ce temps-là, comme toujours d'ailleurs et partout, l'Église avait besoin de défenseurs. Elle était attaquée ouvertement et sournoisement. Des doctrines néfastes traversaient l'océan, et un certain groupe d'esprits forts s'efforçaient de les répandre parmi le peuple encore si foncièrement catholique. Les uns prêchaient audacieusement la révolte contre l'autorité religieuse, les autres, se disant catholiques, mais imbus d'idées libérales, battaient en brèche quelques-uns de ses dogmes. Livres, brochures, conférences, tout était employé pour propager ces erreurs pernicieuses qui avaient causé tant de ravages dans la vieille Europe, et qui ont

produit les terribles catastrophes dont nous sommes actuellement témoins.

Mgr Bourget, l'intrépide évêque de Montréal, veillait. C'était bien le pasteur selon le Cœur de Jésus, qui se dévoue avec un zèle inlassable pour le bien de son troupeau, pourvoit à tous ses besoins, soulage ses misères matérielles et spirituelles, mais aussi qui a sans cesse devant les yeux, pour les mettre en pratique, ces paroles de l'Apôtre à son disciple Timothée: « Veille non seulement sur toi mais encore sur la doctrine, veille à sa pureté, à la pureté des dogmes, à la pureté des principes. Prêche la parole, insiste à temps et à contre-temps, reprends, censure, exhorte avec une entière patience et souci d'instruction. »

Prédications, lettres pastorales, mandements, circulaires, le saint évêque n'épargne rien pour répandre la saine doctrine, pour réfuter les erreurs, pour exhorter son peuple à adhérer de tout cœur à la sainte Église romaine.

Mgr Bourget est bien secondé par son clergé séculier et régulier. Mais à ses yeux d'autres doivent combattre le bon combat avec leur évêque: les catholiques laïques. Quand une mère est attaquée, tous ses enfants doivent se porter à sa défense. C'est un devoir de charité. La foi du peuple est en danger. Cette foi qui pro-

cure le bonheur temporel et éternel. Tous doivent travailler à la préserver.

Entre autres moyens, le vigilant pasteur exhorte les fidèles à lire et à propager les bons livres, surtout les bons journaux. Et il en recommande un tout spécialement, *le Nouveau Monde*, rédigé par des laïques dévoués. Mgr Bourget enveloppe de sa bienveillance ces hommes qui consacrent leur parole et leur plume au service de la sainte Église. Il a la consolation de voir ses exemples et ses appels couronnés de succès. Il écrit, en effet, le 19 mars 1872 :

« C'est un grand bonheur pour moi de voir se former une école qui s'attache cordialement aux enseignements du Saint-Siège, qui approuve tout ce que le pape approuve, et qui condamne tout ce que le pape condamne, qui, en conséquence, rejette les monstrueuses erreurs qui, comme des serpents venimeux, se glissent dans tous les rangs de la société. Cette école se fait gloire de suivre en tous points l'enseignement de l'Église, et ses membres prouvent par les faits qu'ils sont sincères.

« Cette école se compose déjà d'un bon nombre de catholiques marquants par leur position dans les divers rangs de la société et surtout de jeunes gens ardents et dévoués...

« Cette école, quoique jeune encore, a déjà produit d'excellents fruits. »

Parmi ces jeunes, Alphonse Desjardins n'était pas un des moins ardents et des moins dévoués. Au sortir du collège, il prit part aux activités de l'Institut canadien-français, dont il fut secrétaire, et du Cercle littéraire, dont il devint président; sociétés fondées pour faire contrepoids à l'Institut canadien, et qui préparaient leurs membres à soutenir les causes religieuses et nationales.

Le journaliste

Durant les six années qu'il pratiqua avec succès sa profession d'avocat, Alphonse Desjardins fournit à *l'Ordre*, journal dévoué aux intérêts catholiques, des articles très appréciés.

En 1868, il abandonne sa carrière professionnelle pour se consacrer tout entier au journalisme et prendre la direction de ce journal. Ce n'était qu'une étape. En 1872, au retour d'un voyage à Rome, il entre au *Nouveau Monde* comme directeur. Il fait connaître en ces termes la raison pour laquelle il a assumé cette tâche :

« J'ai cru que je devais faire ma part pour la prospérité d'un journal qui a su affirmer avec tant de force et d'efficacité les principes religieux et sociaux qui seuls peuvent assurer au pays la paix et la sécurité. C'est le motif qui m'a fait accepter la tâche que je suis maintenant chargé de remplir. »

Longtemps plus tard, le directeur du *Nouveau Monde* se rappelait avec plaisir le modeste atelier de la rue Saint-Gabriel, où, jeune encore, — il n'avait que 30 ans, — il travaillait avec des collaborateurs aussi jeunes que lui. Son

journal s'intitulait : « journal catholique ». Ce titre ne prêtait à aucune ambiguïté. Mais il ne faut pas croire qu'on n'y traitait que de questions religieuses. C'était le désir de Mgr Bourget que *le Nouveau Monde* tînt le peuple au courant de tous les événements importants du pays, et même du monde. Il voulait que sa lecture fût un repos et un délassement après le travail de la journée. Les rédacteurs se partageaient la besogne.

Comment devaient-ils répondre aux injures qu'on ne leur épargnait pas ? Valait-il la peine de s'en occuper ? Il fallait surtout établir la saine doctrine, la mettre à la portée des simples, réfuter les pernicieuses erreurs qui circulaient. Pour de telles tâches, ces jeunes étaient-ils suffisamment armés ? avaient-ils les connaissances suffisantes ? Ils possédaient une vertu bien précieuse : l'humilité. Le journal avait un censeur, le chanoine Godefroy Lamarche, par qui venait le mot d'ordre parti de l'évêché. Son autorité et sa compétence étaient reconnues. La jeune équipe combattait alors avec assurance.

Une autre vertu les distinguait : la fierté. Dans ce temps-là surtout, on discutait l'autorité de l'Église dans les questions politico-religieuses, on s'élevait contre l'infaillibilité du pape, on se vantait de son indépendance en tout. Ces jeunes, eux, se glorifiaient de soumettre leur

raison à la foi, de suivre en tout les directions du pape et de leur évêque, reconnaissant en eux les représentants de Dieu: « *Servire Deo, regnare est.* Être soumis à Dieu, c'est régner. »

Alphonse Desjardins fut un des inspireurs et des rédacteurs du *Programme catholique* qui eut un grand retentissement dans tout le pays, suscita bien des critiques et des animosités, mais dont les principes finirent par triompher et sont maintenant admis par tous les vrais catholiques.

M. McLeod, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières*, raconte ainsi comment naquit ce programme:

« J'étais, en 1871, journaliste, rédacteur du *Journal des Trois-Rivières* depuis quelques années, dans l'intérêt de la cause catholique.

« J'avais remarqué, en 1867 et plus tard, l'énergie avec laquelle *l'Ordre*, alors rédigé, je crois, par Alphonse Desjardins, aujourd'hui chevalier de Pie IX, affirmait les principes catholiques, dans ses polémiques avec *le Pays*, sur l'acceptation de la Confédération et sur le rôle du clergé dans les élections. *Le Pays* était l'organe français le plus radical du libéralisme dans notre pays. J'observais dans les articles de cette feuille, *l'Ordre*, une droiture de pensée et une conviction de catholique qui me surpre-

naient d'autant plus que *l'Ordre* était réputé journal libéral... Les articles publiés contre le *Pays* me firent désirer la connaissance des écrivains qui rédigeaient *l'Ordre*. J'eus le plaisir de connaître, dans le cours de la session de 1870 du Parlement provincial de Québec, M. Alphonse Desjardins, alors correspondant parlementaire de *l'Ordre*. Voisins dans la galerie des journalistes, nous eûmes ensemble quelques conversations sur des sujets religieux et politiques assez importants, dont la plupart sont aujourd'hui soumis à la décision infaillible du Saint-Siège.

« Autant que je puis me le rappeler, nous parlâmes des idées libérales que propageait depuis quelque temps une partie de la presse conservatrice, idées que je combattais dans le journal que je rédigeais. Je crois avoir dit alors à M. Alphonse Desjardins qu'il serait utile et opportun de s'entendre avant les élections générales, alors prochaines, sur un programme uniforme, basé sur la doctrine catholique. M. Desjardins me répondit que, de retour à Montréal, il s'occuperait de la chose.

« Je reçus une lettre de M. Alphonse Desjardins, en date du 7 avril 1871, dans laquelle il m'annonçait une réunion des directeurs de journaux catholiques, avec une invitation personnelle à la réunion.

« Je me rendis à Montréal. J'y rencontrai A.-B. Routhier, avocat de Kamouraska, Alphonse Desjardins, rédacteur de *l'Ordre*, qui m'avait offert une généreuse hospitalité¹, F.-X.-A. Trudel, avocat, considéré parmi nous comme le représentant par excellence de l'école ultramontaine, depuis élu membre du Parlement de la province de Québec; C. Beausoleil, rédacteur en chef du *Nouveau Monde*, Édouard Desjardins, M. D.; B.-A.-T. de Montigny, avocat, ex-zouave pontifical; Sévère Rivard, avocat; S. Pagnuelo, avocat; L.-O. Taillon, avocat; et M. le chanoine Lamarche, censeur du *Nouveau Monde*.

« Le résultat de cette première entrevue fut l'adoption, pour programme de notre conduite, de plusieurs propositions dont voici la substance:

« 1° Adhésion entière à l'enseignement de l'Église catholique, lequel doit être en tout, pour le catholique, le *criterium* de la vérité.

« 2° Pour les protestants, liberté entière de leur culte, et contrôle absolu de leurs affaires religieuses, tels que nous les réclamons pour les catholiques.

1. La maison où se tint la réunion, maison de pierre au milieu d'un jardin, était située à l'angle des rues Dorchester et Mansfield. Cette dernière rue la séparait de l'emplacement de la cathédrale actuelle. Maison et jardin ont disparu pour faire place à la pelouse en pente qui borde la nouvelle gare Bonaventure.

« 3° Attachement dévoué et persévérant au parti conservateur, que nous reconnaissons comme le seul parti dont les principes et les traditions puissent nous assurer la plénitude de nos droits religieux et nationaux. ¹

« 4° Appui loyal donné aux chefs actuels de ce parti que nous reconnaissons comme ceux, de tous les hommes politiques du jour, qui nous offrent le plus de garanties pour la défense des intérêts ci-dessus mentionnés.

« Enfin, dans une entrevue que MM. Routhier, McLeod et Beausoleil eurent avec Mgr l'évêque de Montréal, ils lui soumièrent notre projet et le consultèrent sur l'opportunité de notre démarche. Sa Grandeur l'approuva et en bénit l'idée, ainsi que je l'ai appris de Sa Grandeur elle-même. Enfin, M. A.-B. Routhier voulut bien, à notre demande, rédiger un écrit auquel nous donnâmes notre entière adhésion et qui a, depuis, été connu dans la presse sous le nom de *Programme catholique*. »

On a dit que ces jeunes avaient des âmes de croisés. Que voulaient-ils ? Que la doctrine de l'Église fût connue dans toute sa pureté et professée par tous les catholiques, que sa liberté

1. Le parti libéral subissait alors des influences hostiles à la religion. C'est ce qui explique l'attitude politique des auteurs du programme, attitude que Mgr Bourget devait approuver et adopter lui-même, comme on le verra à la page suivante.

ne fût gênée en rien, que ses droits fussent respectés.

Ils voulaient grouper les députés catholiques autour de cette doctrine et en faire les défenseurs de l'Église

Ils demandaient aux uns le sacrifice de leurs idées plus ou moins orthodoxes, aux autres de faire passer avant leurs intérêts personnels les intérêts de la religion et de la patrie. Ils désiraient que, sans blesser en rien la liberté des protestants, l'Église fût libre de répandre sa lumière et ses bienfaits.

Aujourd'hui ils auraient été regardés comme les apôtres du règne du Sacré Cœur.

Quelle a été la réponse à ce cri de ralliement ? D'un petit nombre de députés et de quelques autres personnes vinrent de précieuses adhésions. Les évêques de Montréal et des Trois-Rivières ne cachèrent pas leur vive approbation. Le 6 juin 1871, Mgr Bourget écrivait à M. Trudel :

« La présente est pour certifier, à qui voudra l'entendre, que j'approuve en tout point le *Programme catholique* et qu'il n'y a rien dans ce programme qui soit dans mon opinion digne de blâme, même au point de vue de l'opportunité.

« J'ajoute que je considère ce programme comme la plus forte protection du vrai parti conservateur et le plus ferme appui des bons

principes qui doivent gouverner une société chrétienne. Je m'attache à ce principe parce que j'y vois le salut de ma chère patrie, qui ne sera véritablement libre qu'en autant que la liberté de l'Église y sera respectée avec tous les droits qui seront assurés et garantis. »

Et Mgr Laflèche: « Je l'ai approuvé (le *Programme catholique*) parce que j'en ai trouvé le but légitime et bon, et que les moyens proposés pour atteindre ce but sont justes et honnêtes. »

Mais il n'en fut pas de même partout. Ceux qui se sentirent visés et combattus dans leurs principes ou dans leurs ambitions accueillirent cette initiative avec mécontentement et mépris. Et dans la longue polémique qui s'engagea autour du *programme*, en guise d'arguments, ils répondirent souvent par des moqueries, des injures, des sarcasmes; quelquefois ils descendirent même jusqu'à la calomnie afin de ruiner à tout jamais ces *programmistes*, comme ils les appelaient dédaigneusement. Cartier répétait: « Ne faites pas tant de tapage dans les journaux et je vous donnerai ce qui est possible. »

Mais en attendant, de monstrueuses erreurs, comme des serpents venimeux, selon l'expression de Mgr Bourget, se glissaient dans tous les rangs de la société; des journaux et des livres prêchaient de pernicieuses doctrines. Elles étaient

même enseignées, elles alimentaient les conversations dans les salons et menaçaient d'empoisonner l'esprit du peuple encore bon et foncièrement catholique.

Pour ne pas déplaire à ces messieurs, fallait-il se taire ? laisser le mal exercer ses ravages ? Mgr Bourget ne le pensait pas, et il encourageait de toutes ses forces les vaillants défenseurs des droits et de la pure doctrine de l'Église.

Aussi Alphonse Desjardins, dans le *Nouveau Monde*, McLeod, dans le *Journal des Trois-Rivières*, Routhier, dans le *Courrier du Canada*, Trudel, au barreau, par la plume et la parole, ainsi que leurs compagnons malgré toutes les oppositions et les outrages dont ils furent abreuvés, luttaient sans trêve pour la pure doctrine de la sainte Église.

Ils eurent la consolation de voir condamnées par le Saint-Siège les erreurs qu'ils combattaient, et d'assister au triomphe des doctrines romaines.

Alphonse Desjardins se faisait un bonheur de seconder les entreprises de Mgr Bourget, non seulement par sa plume et par sa parole, mais aussi par des actes.

Après avoir appelé dans son diocèse les Jésuites, les Oblats, les Clercs de Saint-Viateur, les religieux de Sainte-Croix, les Dames du Sacré-Cœur, les religieuses du Bon-Pasteur ;

après avoir fondé plusieurs communautés dévouées à l'éducation de la jeunesse et à toutes les œuvres de miséricorde, le saint évêque de Montréal jugeait qu'il manquait encore quelque chose : une communauté contemplative, consacrée à la prière et à la pénitence, pour attirer les bénédictions du ciel sur les autres œuvres et détourner la colère de Dieu de son diocèse. Il songea au Carmel.

Après bien des pourparlers et des hésitations, les Carmélites de Reims acceptèrent de venir fonder un monastère de leur Ordre à Montréal. Mais comme pour toutes les autres œuvres religieuses, la générosité des laïques doit venir en aide. Entre autres dons, M. Desjardins, le sénateur Trudel et quelques-uns de leurs amis offrent un terrain assez spacieux, là où est maintenant un coin du Jardin botanique, avoisinant le boulevard Pie-IX et la rue Sherbrooke. Cette offre généreuse est acceptée.

Et le 26 mai 1875, les Carmélites françaises, récemment arrivées au pays, viennent prendre possession du terrain. Ce beau site, cependant, ne vit s'élever ni monastère ni église. Après une installation provisoire, les religieuses préférèrent s'établir rue Notre-Dame, vis-à-vis du Pensionnat des Sœurs des Saints-Noms de Jésus et de Marie.

Mais voici une entreprise moins pacifique. Mgr Bourget entreprend de lever des détachements de zouaves pour voler au secours de Pie IX, attaqué par le roi du Piémont. Alphonse Desjardins appuie le mouvement de toutes ses forces. Non content d'écrire, il encourage son jeune frère Henri à s'enrôler et à partir. Il prend aussi une part très active à l'organisation, et ne cesse dans la suite de manifester en toutes circonstances son attachement au Saint-Siège et de protester contre l'usurpation italienne.

Il fut amené à le faire avec éclat en 1893, alors qu'il était maire de Montréal. Racontons ici l'incident, puisque l'occasion s'en présente, bien qu'il se place chronologiquement beaucoup plus tard.

Vers la fin de juillet, la ville attendait la visite d'une frégate italienne, l'*Etna*. La petite colonie voulut recevoir dignement les marins de sa mère-patrie. Elle s'adresse au maire et sollicite pour eux les honneurs d'une réception officielle. Le premier magistrat répond qu'il en référera au comité chargé d'organiser les fêtes. Le comité s'assemble, et, après quelques délibérations, décide d'offrir une réception dont le caractère et le programme seraient arrêtés ultérieurement. M. le maire déclara alors, à l'étonnement de plusieurs, que, pour lui personnellement, son titre de catholique ne lui per-

mettait pas de prendre part à une démonstration en l'honneur de l'Italie gouvernementale, et qu'il prierait le maire suppléant, M. Stearns, de vouloir bien le remplacer.

Le lendemain, 29 juillet, voici ce qu'on lisait dans *la Patrie*, journal d'Honoré Beaugrand, qui s'était proclamé un jour franc-maçon, et franc-maçon très avancé :

UNE SENSATION À L'HÔTEL DE VILLE

Le maire Desjardins trop catholique pour prendre part à une réception aux marins italiens.

Toute une sensation a été créée à l'hôtel de ville par le maire Desjardins. Une délégation d'Italiens s'est présentée à la mairie pour demander à notre premier magistrat d'organiser une réception en l'honneur des marins de l'*Etna*, vaisseau de guerre italien qui arrivera dans notre port lundi prochain.

Le maire a fait une réponse qui tient de la nature de la bombe. Elle a renversé tout le monde.

« Comme catholique, a dit M. Desjardins, je ne puis pas personnellement prendre part à une démonstration aux marins italiens. Ils représentent un gouvernement qui est trop hostile au Saint-Père, au chef de l'Église à laquelle j'appartiens. »

Ceux qui ont entendu cette réponse ont été cloués sur place, tant leur surprise a été grande.

Heureusement, le geste du premier magistrat de Montréal recueillit d'autres appréciations. Ainsi *la Revue canadienne* (août 1893) s'exprimait ainsi: « Le sénateur Alphonse Desjardins, maire de Montréal, est un catholique sincère, qui ne sait pas transiger avec ses profondes convictions. Décoré de Pie IX pour la part active qu'il a prise, en 1868, au mouvement généreux qui a conduit à Rome cinq cents jeunes Canadiens fiers de se dévouer à la défense des droits légitimes de la papauté, ancien directeur du *Nouveau Monde*, journal entièrement dévoué aux intérêts catholiques, frère d'un zouave pontifical et membre honoraire de l'Union Allet, notre maire a su rester digne de ces nobles antécédents. Il a formellement refusé de participer à la réception demandée et il a donné franchement et explicitement les raisons de son refus, laissant toute l'affaire aux mains du pro-maire, un Anglais protestant, et du comité des réceptions. »

Le *Catholic Universe*, de Cleveland, ne ménage pas lui non plus son approbation: « Le maire Desjardins a raison. Les catholiques du monde entier ont droit de se plaindre de la conduite du gouvernement italien, et les convenances exigent que, chaque fois que l'occasion s'en présente, ils manifestent des sentiments

de désapprobation... La question romaine... est une question internationale. Nous approuvons donc la position virile prise par le maire de Montréal. »

Et le grand quotidien de Paris, *la Vérité*, dans sa livraison du 4 août de la même année, faisait ce bel éloge: « En refusant de saluer les couleurs du roi Humbert, le maire de Montréal a montré qu'il avait *un cœur de vrai catholique et de vrai Canadien.* »

En 1879, M. Desjardins décide d'abandonner le journalisme. Trois ans auparavant, Mgr Bourget, son grand chef, avait démissionné comme évêque de Montréal et s'était retiré à la Maison Saint-Janvier, au Sault-au-Récollet. Pie IX venait de mourir. Léon XIII lui avait succédé. Afin de désarmer les ennemis de l'Église, on allait tenter une autre tactique. Est-ce que ces faits ont influencé la décision de M. Desjardins ? Probablement... et d'autres encore.

Le 30 juillet 1879, *la Minerve*, dont les idées ne cadraient pas toujours avec celles du directeur du *Nouveau Monde*, annonce ainsi son départ: « Nous ne prétendons pas que *le Nouveau Monde* fût dénué d'influence. Bien au contraire; mais il avait atteint son importance par le fait que, depuis des années, M. Desjardins, le député d'Hochelaga, le personnifiait.

C'est sous le règne de ce monsieur qu'il a acquis la place honorable qu'on lui connaît et nous ne devons pas manquer d'exprimer le regret que nous éprouvons de le voir sortir de l'arène. M. Desjardins a apporté dans le journalisme des vues larges et honnêtes. Le patriotisme a primé chez lui toutes les autres considérations et son journal a rendu des services dont on peut tous les jours apprécier la valeur. »

Le journaliste montréalais se réclamait, comme ses amis, de Louis Veillot pour la doctrine. Il s'exerçait à l'imiter. L'extrait suivant d'un article paru dans *le Nouveau Monde* du 9 septembre 1872 nous donnera quelque idée de sa manière.

« Les historiens racontent que dans l'antiquité certains individus faisaient état de se singulariser. On les voyait la tête rasée, la barbe longue, les épaules couvertes d'un ample manteau, la toilette négligée, parcourant les villes et débitant mille et une sottises sur tous les sujets. Ils faisaient même école et, sous divers titres, luttaient à qui dirait le plus d'absurdités sur Dieu, l'âme humaine, la création, etc. C'était des philosophes et des savants.

« Ils avaient surtout une assurance sans égale et malheur à qui eût osé mettre en doute leur science, leur vertu et leur infailibilité.

« Le peuple s'en moquait et il avait raison, car c'est avec beaucoup de vérité que Cicéron disait « qu'il était impossible d'imaginer une « sottise qui n'eût été dite par quelque phi-
« losophe ».

« Depuis que Jésus-Christ a apporté sur la terre la vraie lumière, la race de ces savants orgueilleux et menteurs a disparu, ou à peu près. Il en reste pourtant quelques-uns qui se produisent de siècle en siècle pour l'amusement de leurs contemporains. Le Canada en possède un remarquable échantillon. Comme ses pères, il porte les cheveux courts, la barbe longue et le manteau carré. Il est bien persuadé de sa science, et l'infailibilité qu'il refuse aux Conciles et au Pape, il ne se fait aucun scrupule de se l'attribuer à lui-même. Il occupa un jour une chaire de droit assez achalandée, car ses élèves couraient chance, en payant, de s'exempter un an de cléricature.

« Depuis quelques années, il ne fait plus parler de lui et l'on se demandait s'il n'était pas allé amuser d'autres peuples quand, samedi, il est reparu dans les colonnes de *la Minerve...* »

M. Desjardins ne sortit pas de cette carrière plus riche qu'il n'y était entré. Il en rapporta cependant quelque chose de plus précieux que l'argent. Le 3 septembre 1872, l'évêque de

Montréal, Mgr Bourget, avait transmis à son dévoué diocésain la lettre suivante :

*A notre bien-aimé Fils, Alphonse Desjardins,
Avocat du diocèse de Montréal.*

PIE IX PAPE

BIEN-AIMÉ FILS,

Salut et Bénédiction apostolique.

Ce que notre vénéré Frère Ignace Bourget, Évêque de Montréal, Nous dit de vos mérites, exige en quelque sorte de Nous une marque particulière et spéciale de Notre Paternelle Bienveillance. Ce témoignage atteste en effet, mon cher Fils, l'éclat de votre doctrine, de vos mérites, des œuvres de votre piété et le zèle qui vous fait consacrer vos soins et votre pensée à la défense de nos droits et de ceux de l'Église de Rome.

Voulant donc vous accorder un honneur spécial, Nous vous nommons et créons par les présentes Chevalier de la troisième classe de l'Ordre de Pie IX et Nous vous recevons membre de ce très illustre Ordre par Nous-même institué.

Donné à Rome, près Saint-Pierre, sous l'Anneau du Pêcheur, ce trentième jour de juillet mil huit cent soixante-douze, de Notre Pontificat l'année vingt-septième.

F. Cardinal ALQUINIUS.

Cette haute distinction consacrait un talent de journaliste et un attachement à l'Église reconnus de tous.

La vie publique

Le 12 janvier 1874, *le Nouveau Monde* écrivait :

« Sollicité par un grand nombre d'électeurs influents, M. Desjardins a consenti à briguer les suffrages de l'important comté d'Hochelaga pour le mandat fédéral.

« La politique de M. Desjardins est parfaitement connue; lié comme il l'est à notre journal, il ne peut se présenter qu'avec notre programme. C'est pour cela, sans doute, que sa candidature a rallié autour de lui tous les hommes de bon vouloir, quelles qu'aient été auparavant les luttes qu'ils ont soutenues entre eux.

« Les électeurs ont cru pouvoir trouver chez M. Desjardins les garanties de sincérité et d'indépendance nécessaires à l'adoption et au soutien de notre programme.

« Nous croyons pouvoir affirmer qu'ils ne se sont pas trompés...

« Notre attitude est toute d'attente et de fermeté. C'est assez dire que l'appui que le ministère actuel recevra de M. Desjardins dé-

pendra entièrement de lui et de la politique qu'il fera prévaloir.

« Accorder au gouvernement tout le concours qui lui sera nécessaire pour régler les difficultés qui ont jeté le malaise parmi nous, pour l'aider à régler la question des écoles du Nouveau-Brunswick par la reconnaissance des droits de nos coreligionnaires à l'éducation de leurs enfants, pour que justice soit rendue aux Métis du Manitoba.

« L'appuyer autant qu'il le faudra pour mettre à exécution le grand projet de construction du chemin de fer du Pacifique. »

Et le 22, jour de la nomination, on lisait dans le même journal :

« Comme aucun concurrent ne se présentait, M. Desjardins a été proclamé représentant du comté d'Hochelaga à la Chambre des Communes. »

La candidature avait reçu l'appui des maires des nombreuses municipalités du comté. Celui-ci, en effet, était très vaste et très peuplé. Il comprenait non seulement tout l'est de l'île de Montréal : Sault-au-Récollet, Rivière-des-Prairies, Pointe-aux-Trembles, Longue-Pointe, mais aussi les faubourgs de la ville : Mile-End, Côte-des-Neiges, Notre-Dame-de-Grâce, Coteau-Saint-Louis, Hochelaga, Saint-Henri, Sainte-Cunégonde...

M. Desjardins s'était présenté comme conservateur indépendant. L'élection donna le pouvoir aux libéraux que dirigeait M. Alexander Mackenzie.

Deux questions passionnaient alors les esprits, tant dans le Québec qu'en Ontario: les écoles du Nouveau-Brunswick et les troubles du Nord-Ouest.

LES ÉCOLES DU NOUVEAU-BRUNSWICK

La législature du Nouveau-Brunswick avait, en 1870, supprimé tout octroi aux écoles séparées des catholiques, et l'exécution de cette loi brutale était confiée à un surintendant fanatique. Il fallut fermer les écoles. Celles que des catholiques — tous de pauvres gens, des pêcheurs pour la plupart — essayèrent de faire subsister de leurs deniers, furent entraînées dans des embarras financiers et l'huissier n'était pas lent à pratiquer des saisies. Acadiens et Irlandais catholiques du Nouveau-Brunswick portèrent leur cause devant le Parlement fédéral.

En 1874, l'injustice n'était pas réparée. La persécution sévissait toujours. M. John Costigan, député de Victoria, N.-B., se fit le défenseur des écoles catholiques de sa province, comme il l'avait été sous la précédente administration. Il déploya un zèle infatigable. Le

nouveau député d'Hochelaga fut l'un de ceux qui le secondèrent avec le plus de vigueur. Le Conseil Privé avait rejeté le pouvoir des catholiques et déclaré la législature du Nouveau-Brunswick parfaitement libre de régler à son gré les questions d'enseignement. D'autre part, le délai écoulé ne permettait plus de désavouer la loi provinciale. Costigan voulait prier la Reine d'amender l'Acte de l'Amérique du Nord en décrétant que les catholiques romains du Nouveau-Brunswick jouiraient, pour leurs écoles séparées, des mêmes droits et avantages que la minorité catholique d'Ontario et la minorité protestante de Québec. Sa motion fut rejetée. Une autre fut adoptée: le Parlement canadien solliciterait la médiation royale en faveur des catholiques auprès de la législature du Nouveau-Brunswick.

C'était un moyen de se débarrasser de l'affaire en amortissant l'effet sur l'opinion canadienne-française. Les vrais amis de la cause catholique ne se laissèrent pas duper. D'ailleurs, le *Times* d'Ottawa, feuille ministérielle, s'exprimait clairement: « Cette question des écoles a reçu sa solution et ne reviendra plus devant la Chambre. »

Le Nouveau Monde déplora amèrement le grand tort infligé à la cause des écoles catholiques du Nouveau-Brunswick, blâma le gou-

vernement et flétrit les ruses, les finesses, les moyens détournés mis en jeu pour le triomphe de cette funeste motion.

LES TROUBLES DU NORD-OUEST

La question des troubles du Nord-Ouest devait avoir plus de retentissement. « En 1868, sir Georges-Étienne Cartier et l'honorable W. McDougal furent envoyés à Londres par la nouvelle Puissance du Canada pour négocier avec la Compagnie de la Baie d'Hudson la cession de la Terre de Rupert. La compagnie consentit à abandonner tous ses droits sur la Rivière-Rouge et la Terre de Rupert pour la somme de £300,000.

« On ne saurait blâmer la compagnie ou le Canada de ces transactions. Le tort de l'une et de l'autre, du Canada surtout, fut de ne point penser à consulter « la population du pays « qui se croyait civilisée et qui l'était; bien « plus, de n'en pas faire la moindre mention, « absolument comme si elle n'eût pas existé. « De là le mécontentement de celle-ci. Autant « que j'ai pu le constater, dit Mgr Taché, le « mécontentement fut général ».

« Le rapport des délégués envoyés en Angleterre avait été placé devant le Parlement canadien au mois de mai 1860 et, dans la même

session, non seulement le rapport avait été accepté, mais la législature canadienne avait passé une mesure qu'elle avait intitulée: *Acte concernant le gouvernement provisoire de la Terre de Rupert et des Territoires du Nord-Ouest après que ces territoires auront été unis au Canada.* »

Personne, dans la colonie d'Assiniboia, pas plus le gouverneur et le Conseil que le peuple, n'a été consulté sur le régime qu'on prétend lui imposer. « Le Parlement d'Ottawa comme les députés en Angleterre, remarque Mgr Taché, oublie ou ignore qu'il légifère pour un peuple qui a ses droits, ses lois, ses habitudes et ses aspirations, pour des établissements habités par des sujets anglais, fiers de leurs privilèges et jaloux de leur indépendance... Personne au monde n'a la courtoisie de leur faire savoir que leur futur maître, le Canada, leur prépare un nouvel ordre de choses, une nouvelle organisation politique. »

« Nous ne sommes pas un troupeau de buffles, comme nous appellent les journaux d'Ontario, disaient-ils. Nous sommes hommes et sujets britanniques et comme tels dignes de considération. Le peu de considération qu'on nous a accordée tant en Angleterre qu'au Canada est la cause du soulèvement. »

« Ottawa aggrava la situation en envoyant des arpenteurs qui se mirent à leur besogne

sans se soucier des propriétés privées. On les entendit même dire « que les Métis seraient « bientôt chassés du pays ou seraient gardés « comme charretiers pour conduire les voitures « qui devaient amener les immigrants d'On- « tario ».

« Le mécontentement éclata avec une telle intensité sur différents points, que Mgr Taché prit la détermination de quitter le territoire et de se rendre à Ottawa pour informer les autorités de l'état des affaires et de l'irritation des esprits.

« A toutes ses représentations il ne reçut que cette réponse de la part d'un ministre: « Je suis « à ce sujet beaucoup mieux renseigné que vous « pouvez l'être, et je n'ai pas besoin d'autres « informations. »

« Cependant, le gouvernement de la colonie d'Assiniboia écrivait à Mgr l'évêque: « Nous « avons eu par le passé, comme vous savez, des « périodes d'agitation: mais je n'ai encore ja- « mais vu la population en proie à une aussi « fiévreuse agitation que celle qui se mani- « feste ici. »

« De temps immémorial, les Métis, soit anglais, soit français, avaient la coutume, lorsqu'ils se réunissaient pour un intérêt commun, d'établir à leur tête un gouvernement provisoire,

par exemple lorsque des difficultés nécessitaient une prise d'armes.

« Ils se réunirent donc et établirent un gouvernement de ce genre ayant à sa tête Louis Riel. Ils étaient parfaitement dans leurs droits. En effet, le Conseil d'Assiniboia n'existait plus puisque la Compagnie de la Baie d'Hudson avait vendu tous ses droits à la couronne britannique et que le gouverneur leur conseillait fortement d'organiser un gouvernement temporaire et que, d'un autre côté, le gouvernement d'Ottawa n'avait pas plus de droit alors sur l'Assiniboia qu'aujourd'hui sur Terre-Neuve. La colonie ne pouvait rester sans gouvernement, dans l'état confinant à l'anarchie: elle se donna donc une administration complète, régulière, bien que provisoire, en maintenant son allégeance à la Couronne d'Angleterre ¹. »

Un incident envenima les choses. Une bande de fanatiques tenta un coup de main contre le Gouvernement Provisoire installé au Fort-Garry. Elle échoua et laissa des prisonniers aux mains des partisans de Riel. Un de ces prisonniers, l'orangiste Thomas Scott, s'étant montré particulièrement insolent et grossier, fut jugé, condamné à mort et exécuté. Un cri de rage s'échappa de toutes les poitrines orangistes

1. *Vie de Mgr Taché*, par Dom Benoît, chap. xxxii.

d'Ontario. On réclama la tête de Riel en expiation de l'exécution de Scott. D'autre part, la province de Québec s'opposait à sa condamnation et proclamait la légitimité de l'acte accompli. Le cabinet fédéral, en négociant avec les délégués du Gouvernement Provisoire, avait, *ipso facto*, reconnu ce gouvernement dont Riel était le chef, et par conséquent, le jugement et l'exécution de Scott étaient des actes légaux, d'une autorité régulière; Riel ne pouvait donc, pour ces actes, être poursuivi comme criminel.

Sur la foi des promesses réitérées qu'on lui avait faites, Mgr Taché avait promis le pardon, il avait engagé sa parole. Mais ces promesses, les politiciens prétendaient ne pas s'en souvenir ou bien ils reprochaient à l'évêque de ne pas les avoir comprises. La province de Québec soutenait Mgr Taché et demandait l'amnistie. Les députés vraiment sincères agissaient ainsi. M. Desjardins combattait en première ligne et usa de toute son influence pour que justice fût rendue.

Avec les autres députés, il rappela ses promesses au gouvernement. Il lui reprocha même d'avoir été la cause des troubles par sa conduite provocante et par les vexations de ses représentants. Il fit remarquer que le Gouvernement Provisoire avait été reconnu par les

autorités fédérales, que l'exécution de Scott était donc légale.

Après cinq ans, il fallait bien en finir avec cette affaire. Le gouvernement Mackenzie proposa une amnistie complète accordée à toutes les personnes impliquées dans les troubles du Nord-Ouest, à l'exception de Riel et de Lépine qui seraient bannis pour cinq ans. La proposition fut votée par les Communes. Elle souleva un grand nombre de protestations. « C'est pour Riel et Lépine surtout que nous demandons l'amnistie, et c'est précisément à eux qu'on la refuse. A qui la donne-t-on en définitive, et que signifie le langage officiel ? » écrivait *la Minerve*.

Le député d'Hochelaga s'éleva à la Chambre des Communes contre cette amnistie partielle et donna la raison de son vote négatif: « Je dirai pourquoi je ne puis voter pour la proposition du gouvernement. Si l'amnistie a été accordée à la population métisse, c'est grâce à ceux qui en sont exclus. Et ce sont ceux-là mêmes qui ont mérité l'amnistie par la défense du territoire, et qui doivent l'avoir par le droit des gens, qui sont privés du bénéfice de leurs actes. Je ne puis admettre une pareille proposition et, malgré le regret que j'éprouve, je suis obligé par cette politique mitigée du gouvernement d'accepter la position qu'elle fait. »

A M. Rodrigue Masson qui l'interrogeait sur ce sujet par télégramme, Mgr Taché répondit :

« *Fort-Garry, 15 février 1875.* — Je ne suis pas satisfait. L'ammistie avait été promise, non le bannissement. Merci pour la manière dont vous avez réclamé la justice. Je suis peiné que vous ayez échoué. »

Le Parlement avait achevé son mandat. Les élections furent fixées au 17 septembre 1878. Cette fois M. Desjardins dut l'emporter de haute lutte. Il connut les fatigues et les péripéties d'une campagne électorale dans son vaste comté. Il apprécia d'autant plus sa victoire, gagnée par une imposante majorité, que son parti aussi était vainqueur.

Joies éphémères! Cinq mois plus tard, on lisait dans *le Nouveau Monde* (17 février 1879) :

« La mort vient de frapper parmi nous un de ses coups les plus douloureux. Mme Virginie Paré, épouse de M. Alphonse Desjardins, M. P. a succombé samedi dernier à une inflammation de poumons, après quelques jours seulement de souffrances. Mandé en toute hâte d'Ottawa, c'est à peine si M. Desjardins a pu arriver chez lui à temps pour recevoir les derniers adieux de sa pieuse épouse mourante. La triste nouvelle, annoncée hier dans toutes les églises de Montréal, a produit une émotion profonde.

Mme Desjardins, née le 23 mai 1839, est morte dans toute la force de l'âge et laisse une famille de quatre enfants dont la plus jeune compte à peine trois ans. Elle fut un modèle admirable d'épouse dévouée, de tendre mère et de modeste et forte chrétienne. »

Aux élections de 1882, les électeurs d'Hoche-laga donnèrent de nouveau leurs suffrages à M. Desjardins.

Si leur député se faisait un devoir de défendre les droits et de promouvoir les intérêts catholiques et canadiens-français, il était loin d'être indifférent à la prospérité et aux progrès du pays. Le *Journal des Débats* de la Chambre des Communes, de 1874 à 1892, témoigne de l'attention qu'il accordait à toutes les questions concernant le commerce et les finances: chemins de fer, navigation, douanes, assurances, etc. Il présenta plusieurs projets de loi favorisant de nouvelles sociétés commerciales et de nouvelles industries à introduire au pays. Il rendit de précieux services comme membre du Comité des banques et du commerce, et comme président du Comité des débats, grâce à son expérience de journaliste.

M. Desjardins parlait généralement en français. La Chambre l'écoutait avec intérêt. Elle lui témoignait la même bienveillance quand il s'exprimait dans la langue de la majorité. Il

parlait correctement, parfois avec chaleur et entraînement, toujours avec logique et sincérité. Ses discours portaient la conviction. Une nouvelle occasion allait lui être donnée de prouver son patriotisme et son indépendance de caractère.

LA RÉBELLION DES MÉTIS

En 1885, de graves événements bouleversaient la Saskatchewan et les territoires voisins et mettaient en effervescence les provinces de Québec et d'Ontario.

Les Métis, encore une fois, voyaient poindre le danger de perdre les terres qu'ils possédaient. Ils réclamaient les titres qui leur en assureraient la tranquille et définitive possession. Or, d'une part, l'immigration étrangère, favorisée par la mise en opération du premier transcontinental, le Pacifique Canadien, menaçait de submerger de ses flots les terres des premiers occupants et leurs droits les plus certains. Ottawa, d'autre part, faisait la sourde oreille. Le gouvernement semblait oublier la leçon que les Métis du Manitoba lui avaient donnée en 1869. Il n'avait pas écouté en ce temps-là, les avertissements de Mgr Taché; il négligeait en 1884 l'intervention si claire, si modérée, de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert.

« La rébellion, — car, cette fois, c'était bien une rébellion, écrit le R. P. Édouard Lecompte ¹, c'est-à-dire un soulèvement contre l'autorité légitime, — poursuivait ses préparatifs. Elle s'était donné un chef. Louis Riel, banni du Canada, et depuis ce temps traqué par les sbires de l'Ontario, déjouant toutes les ruses, mais sans cesse sur le qui-vive, avait dû, pour arrêter un commencement de folie, recourir au traitement particulier de l'asile de Beauport. Aussitôt rétabli, il s'était retiré dans le Montana avec sa famille. Il y faisait paisiblement l'école, lorsqu'une députation de Métis vint le chercher pour le mettre à leur tête. C'était en juillet 1884. La Saskatchewan l'acclama comme un sauveur.

« Ses débuts furent modérés. Mais l'inertie d'Ottawa, les réclamations de plus en plus irritées des colons, l'aide plutôt apaisante du clergé, toutes ces contradictions, jointes à l'attente admirative de ses nationaux, ramenèrent chez Riel l'excitation cérébrale où son intelligence avait failli sombrer.

« Il s'en prit non seulement aux ministres fédéraux mais aux prêtres des missions qu'il trouvait trop soumis à l'autorité, et qui faisaient obstacle à ses vœux. Il ne parlait de rien moins,

1. *Sir Joseph Dubuc.*

en effet, que de fonder une religion nouvelle dont il serait le grand prêtre, ou pour le moins de rénover la vieille religion romaine... en attendant « il a baptisé, écrivait le juge Dubuc, il a confessé, il a confirmé publiquement en pleine église ».

« Lorsque le gouvernement fédéral se réveilla de sa léthargie et voulut faire droit aux réclamations des Métis, il était trop tard. Des conflits armés éclataient, au mois de mars 1885, entre les Métis et les troupes des différents postes. Des Indiens avec leurs chefs se joignaient aux Métis. Ce fut une suite de rencontres sanglantes, où finalement les troupes canadiennes sans cesse renforcées eurent le dessus. Plusieurs des chefs métis et sauvages furent capturés; d'autres s'enfuirent aux États-Unis. Riel aurait pu en faire autant, il préféra se rendre.

« Le 20 juillet, son procès s'ouvrit à Régina. Le juge était M. Richardson. On n'accorda à l'accusé que la moitié d'un jury, dont tous les membres étaient des Anglais. Le moyen de défense fut l'insanité, et tous les aliénistes — cinq sur six — qui eurent le temps d'examiner sérieusement Riel sur la politique et la religion, déclarèrent sous serment que sur ces deux points il n'était pas sain d'esprit. Cependant, le 1^{er} août, le jury présenta au magistrat un verdict

qui le reconnaissait coupable, mais le recommandait à la clémence du tribunal. Le juge le condamna aussitôt à être pendu le 18 septembre suivant.

« Les contemporains se rappellent l'énorme retentissement qu'eut cette sentence dans tout le Dominion, mais surtout dans la province de Québec. Pétitions sur pétitions furent adressées aux autorités fédérales pour que la peine fût commuée, suivant la recommandation à la clémence du jury anglais. Par contre, le fanatisme orangiste de l'Ontario réclamait à cor et à cri l'exécution de l'*arch-rebel*. Après deux sursis, l'exécution eut lieu à Régina, le 16 septembre. Les derniers moments de Riel furent admirables de calme, de piété, de repentir. Son cerveau reprenait sa lucidité. Le dévouement d'un Oblat, le P. André, sut le préparer à faire une sainte mort. Il marcha à l'échafaud avec la dignité d'un homme et d'un chrétien.

« Comme on pouvait s'y attendre, l'exécution du chef des Métis eut sur les partis déchaînés l'effet de l'huile sur le feu. A Winnipeg on pendait Riel en effigie; dans la province de Québec, on pendait de même façon les auteurs ou les complices de sa mort, et le parti conservateur devenait le parti des *pendards*. Qui fera jamais le partage équitable de la bonne foi et des

visées politiques dans cette effervescence populaire ? »

Ami de la famille Masson, M. Desjardins avait rencontré Louis Riel, le protégé de Mgr Taché et de Mme Masson, mère de l'honorable Rodrigue. Lors des troubles du Nord-Ouest, en 1870, il travailla de tout son pouvoir, nous l'avons rappelé, pour obtenir l'amnistie. Cette fois encore il intervint en faveur du chef métis.

Avec d'autres députés, il fit des démarches auprès du gouvernement et s'efforça de persuader le ministre des Travaux publics de s'opposer à l'exécution. Celui-ci, impressionné, télégraphia au premier ministre :

« *Saint-Martin-Jonction, 12 novembre 1885.* — Coursol, Desjardins, Girouard et Vanasse m'ont rencontré ici, et disent qu'eux et tous les autres objectent à l'exécution et qu'ils agiront en conséquence. »

Sir John répondit, le 13 novembre 1885 :

« Gardez attitude calme et résolue — tout ira bien. »

Le même vendredi 13, seize députés conservateurs, réunis à Montréal, sur l'initiative de MM. Desjardins et Girouard, envoyèrent à sir John ce télégramme : « Dans les circons-

tances, l'exécution de Louis Riel serait un acte de cruauté dont nous repoussons la responsabilité. » Le 16, trois jours après, Riel était pendu à Régina.

M. Desjardins espérait mieux du gouvernement. Il fut profondément déçu, ainsi que la population de la province. Partout des assemblées de protestation et de réprobation s'organisèrent. Le 22 novembre, quarante à cinquante mille hommes affluèrent au Champ de Mars, déferlant de tous les comtés à la ronde. Le député d'Hochelaga parla après le premier orateur. Il ne fut pas le moins énergique. Dans d'autres assemblées, il éleva les mêmes protestations, et déclina toute solidarité dans l'acte infâme du gouvernement.

On le vit même à la rentrée de la Chambre, avec deux autres députés, changer de banquette et passer du côté de l'opposition.

Il vota pour la motion de blâme contre le gouvernement qui était ainsi conçue: « Cette Chambre croit de son devoir d'exprimer son profond regret que la sentence de mort prononcée contre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution. » Et il motiva son vote par un solide discours.

Vinrent les élections de 1887. Un groupe de Canadiens français, qui avaient appuyé le gou-

vernement conservateur, mécontents de l'attitude patriotique de M. Desjardins, s'unirent aux libéraux pour le renverser. Que ferait-il ? s'allier avec ceux-ci ? Mais un autre gouvernement serait-il plus juste envers les Métis ? Les intéressés du Manitoba ne le pensaient pas. En effet, les réparations réclamées avaient été faites et la justice rendue pendant l'année qui venait de s'écouler. La tranquillité et la confiance étaient rétablies dans la région. Alors pourquoi renverser le gouvernement ?

Si M. Desjardins s'était séparé de son parti sur cette question, devait-il s'en séparer sur toutes les autres ? Devait-il voter contre ses convictions sur les questions de commerce, de douane ? Il était convaincu que le programme protectionniste était le meilleur dans l'intérêt du pays. Allait-il se joindre aux libéraux qui prêchaient la réciprocité absolue, la liberté de commerce entre le Canada et les États-Unis ? Allait-il frayer avec l'extrême-gauche du parti adverse dont les idées étaient à l'antipode des siennes ? Il se présenta donc comme conservateur, sans s'engager à être partisan quand même.

Au lendemain de sa mort (juin 1912), *la Patrie* (elle avait changé de propriétaire) écrivait : « Citoyen intègre (beau témoignage de la part d'un adversaire), écrivain distingué,

M. Desjardins fut souvent sur la brèche — et quelquefois, très souvent même, en marge du parti conservateur. » Et le journal rappelle l'épisode de 1885.

Dans cette conjoncture, le député d'Hoche-laga se montra fidèle à son programme de 1874: « Accorder au gouvernement tout le concours qui lui sera nécessaire pour mener à bonne fin toutes les grandes mesures que le pays réclame pour le maintien de la paix, pour l'augmentation de sa prospérité, la consolidation et le perfectionnement de ses institutions nationales. Mais en même temps, liberté pour conseiller les hommes au pouvoir, les avertir, et au besoin les combattre, s'ils dévient d'une saine politique. »

L'électorat devait lui donner raison. Quatre ans plus tard, aux élections de 1891, ses fidèles électeurs d'Hoche-laga le réélisaient pour la cinquième fois par une très forte majorité.

Quelques mois après, M. Desjardins recevait du secrétaire d'État, l'honorable A. Chapleau, son ami d'enfance, une lettre, datée du 30 octobre 1891, dans laquelle on lisait: « Si l'on t'offre le Sénat, prends-le..., mais pas de condition. Tu as largement gagné cette épau-lette; il n'y a pas besoin de la payer encore en la salissant... »

Il répondit, le 1^{er} novembre: « Que puis-je te dire davantage ? Oui, encore un mot, et c'est ce qui me concerne personnellement dans ta lettre.

« Voilà dix-huit ans bientôt que je suis député. J'ai gardé ce poste à de graves sacrifices personnels. Il y a des moments où je crois avoir rendu certains services. Je n'ai jamais ouvert de compte avec le parti. Si je l'avais fait, je me demande ce que je pourrais avoir inscrit à son crédit pour moi et les miens. Quand on a cru que je pouvais être utile, on a su où me trouver. Je n'ai jamais songé à mettre mon avancement personnel en concurrence avec les intérêts du parti. Je pourrais même ajouter, sans y mettre le moindre reproche, que l'on n'a pas eu à s'inquiéter de ce qui pouvait m'accommoder ou me déranger, me comptant d'avance comme satisfait de l'ambition réalisée d'avoir pensé à faire face aux exigences du comté d'Hochelaga pendant tout ce temps.

« Il est inutile de craindre que je sois prêt à sacrifier tout ce passé pour un titre sali par quelque lâche compromis. Si jamais le titre d'honorable vient s'accoler à mon nom, j'espère qu'on n'y verra pas une appellation *dérisoire*. J'aime le *nom* mais pas au détriment de la *chose*.

« C'est pour cela que je réclame le droit de parler librement des intérêts communs du parti... »

M. Desjardins, comme il le rappelle dans sa lettre, avait représenté le comté d'Hochelaga pendant dix-huit ans: il avait été élu député en 1874, 1878, 1882, 1887, 1891, tantôt par acclamation, tantôt par de fortes majorités. En 1892, pour ses états de service, on lui offrit un siège au Sénat. Il l'accepta et prit congé de ses fidèles électeurs qui lui avaient témoigné tant d'attachement, leur promettant de continuer à promouvoir les intérêts du comté.

Nommé sénateur à vie, il n'avait plus à s'inquiéter des caprices populaires: adieu donc ennuis, fatigues, désagréments des irritantes campagnes électorales. A ce nouveau poste et dans une atmosphère plus digne et plus calme, il continuera à mettre au service de l'État son expérience, ses talents, ses connaissances. Cette nouvelle position lui aidera en même temps à assurer le bien-être à sa nombreuse famille.

LES ÉCOLES DU MANITOBA

Telles devaient être ses pensées quand il fut élevé à la haute fonction de sénateur. Tels n'étaient pas les desseins de la divine Providence. Ses luttes n'étaient pas finies. Il devait descendre encore une fois dans l'arène et com-

battre pour la cause qui lui tenait au cœur : les droits des catholiques du Canada. Cette fois, il s'agissait du Manitoba.

En 1890, par une loi passée le 2 février, le gouvernement manitobain supprimait les écoles catholiques, dites écoles séparées. Les propriétés scolaires des catholiques étaient confisquées. Les parents catholiques subviendraient par leurs impôts à l'entretien des écoles publiques neutres.

Ces mesures, saluées avec enthousiasme par la majorité manitobaine, jetèrent la consternation chez les catholiques. Verraient-ils leurs enfants, en fréquentant ces écoles neutres ou protestantes, privés des bienfaits d'une éducation catholique et exposés à perdre la foi, comme l'expérience le démontre trop souvent ?

Ils ne pouvaient se soumettre à cette loi injuste et inconstitutionnelle. Leur devoir était de prendre tous les moyens possibles pour la faire changer ou pour en obtenir le désaveu du Parlement fédéral.

L'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché, et les députés canadiens-français protestèrent en vain auprès du lieutenant-gouverneur du Manitoba. Mgr Taché porta alors sa cause devant le gouvernement fédéral. Le désaveu ne semblait pas devoir réussir. On essaiera les recours judiciaires.

Le tribunal et la Cour d'appel donnent raison au gouvernement manitobain. Mais les juges de la Cour suprême du Canada, à l'unanimité, déclarent la loi manitobaine inconstitutionnelle et cassent les arrêts de Winnipeg. La ville de Winnipeg porte la cause au Conseil privé de Londres. Celui-ci, contre toute évidence, infirme (2 juillet 1892) le jugement de la Cour supérieure, ne trouvant pas dans la loi de 1890 atteinte aux privilèges des catholiques.

Les catholiques du Manitoba et leurs amis de la province de Québec demandèrent alors l'intervention fédérale sous la forme d'une législation réparatrice. Les orangistes d'Ontario et la majorité manitobaine s'y opposent aux cris de: *Hands off, Manitoba!*

Le gouvernement voulut temporiser encore. Il consulterait la Cour suprême sur son droit d'adopter une mesure « réparatrice ». Dans la province de Québec, on s'irritait de ces atermoiements et l'on s'en prenait plus au gouvernement fédéral qu'à la législature manitobaine.

Enfin le 26 janvier 1895, le Conseil privé prononça le seul jugement qu'il ait jamais rendu en faveur d'une minorité française et catholique. Le gouvernement fédéral pouvait restaurer, par une législation réparatrice, les droits des catholiques manitobains.

Le gouvernement d'Ottawa, qui, depuis cinq ans, temporisait, louvoyait, cherchait tous les moyens d'é luder la responsabilité, se trouvait maintenant au pied du mur. Cette décision du 29 janvier provoqua une excitation intense à Ottawa et dans tout le pays. En Ontario, on s'opposait vigoureusement à l'intervention fédérale. Dans la province de Québec, au contraire, l'opinion réclamait, exigeait cette intervention.

Le 21 mars, le cabinet fédéral prend un semblant de décision. Il émet un arrêté en conseil, nouvelle et pressante invitation au gouvernement manitobain de rendre à la minorité catholique les droits et les privilèges dont elle avait été dépouillée.

Le rapport accompagnant cette ordonnance réparatrice (*Remedial Order*) avertit que, en cas d'insoumission de la législature manitobaine, le gouvernement d'Ottawa proposerait au Parlement fédéral une législation spéciale. Le 12 juin, arriva la réponse du gouvernement Greenway. C'était un refus. Et voilà le gouvernement fédéral ramené au pied du mur. Celui-ci ne se décide pas encore à présenter sa législation réparatrice. Il annonce : 1° que la réponse du gouvernement manitobain ne supprime pas tout espoir d'un arrangement à l'amiable ; 2° que le cabinet fédéral a reçu cette réponse trop tard

pour soumettre au Parlement une législation réparatrice durant la présente session.

En conséquence, le gouvernement ajourne les Chambres au premier jeudi du mois de janvier. Il s'engage à présenter à ce moment, soit un accord avec le gouvernement manitobain, soit une mesure de réparation. Cette vague promesse mécontenta les ministres canadiens-français, MM. Angers, Caron et Ouimet. Ils voulaient une législation réparatrice immédiate et, comme protestation contre tous les attermoie-ments du cabinet, donnent leur démission comme ministres. Ils sont approuvés chaleureusement par les députés conservateurs.

De son côté, le premier ministre, M. Mackenzie Bowell, s'efforce de persuader les démissionnaires de revenir sur leur décision. Il invoque les engagements pris — engagements méritoires puisqu'ils froissaient ses amitiés et même ses convictions, engagements sûrs, puisqu'on savait le vieil orangiste homme de parole. « Je ne suis pas personnellement partisan des écoles séparées, déclarait-il, mais la constitution garantit ces écoles aux catholiques manitobains; premier ministre, je suis tenu de me conformer à la constitution, sans égards pour mes préférences personnelles, et de remplir les engagements constitutionnels violés par la législature du Mani-

toba. » Il s'engage à faire présenter une mesure réparatrice au plus tard le 3 janvier. M. Caron puis M. Ouimet cèdent à ces instances et à ces promesses et reprennent leur place au Conseil des ministres. Seul, M. Angers persiste.

Dans la province de Québec, pendant l'été et l'automne 1895, l'attitude des trois ministres fédéraux forma l'objet presque unique des discussions. Le premier mouvement des Canadiens français fut d'applaudir M. Angers, qui reçut des lettres de félicitations par centaines et de grands éloges dans les journaux, et de censurer vertement MM. Caron et Ouimet. Les sarcasmes et les railleries ne leur firent pas défaut dans les feuilles libérales et dans les discours politiques. Des journaux catholiques — un surtout jouissant d'une grande influence auprès d'un groupe important de catholiques — ne trouvaient pas d'expressions assez méprisantes pour blâmer la conduite des ministres revenus au bercail. « C'est une humiliation nationale. Notre race vient de subir la plus affreuse disgrâce dont notre histoire fasse mention. Sans la fermeté de M. Angers, nous serions la risée du monde civilisé..., etc., etc. »

Cependant l'on vient proposer le ministère à M. Alphonse Desjardins.

Nous voici en janvier 1896. Quelques événements sont venus modifier la situation. M. Mac-

kenzie Bowell s'est décidé à agir. Le ministre de la Justice a préparé un bill. Les ministres canadiens-français Caron et Ouimet l'ont fait accepter confidentiellement par le P. Lacombe, envoyé de Mgr l'archevêque de Saint-Boniface. La sixième et dernière session du Parlement fédéral s'ouvre le 2 janvier. Le discours du Trône, préparé au Conseil et approuvé par tous les ministres, selon la coutume, annonce une loi réparatrice, mais sans préciser. Plusieurs ministres ont signé avec répugnance ce discours du Trône.

Le 4 janvier, coup de théâtre: sept ministres sur quatorze — sept protestants — démissionnent. Sur les six ministres qui restent avec M. Bowell, quatre: Caron, Ouimet, Costigan et Smith, sont catholiques. Les députés conservateurs canadiens-français, convoqués par Caron et Ouimet, promettent à l'unanimité leur appui à Mackenzie Bowell. Au Sénat, M. Angers engage ses amis à ne pas embarrasser le premier ministre. Cette sympathie rendit à M. Bowell son courage un moment ébranlé. Le vieil orangiste, qui prisait par-dessus tout la franchise, surmonta son dégoût et tenta une laborieuse organisation. Il méritait l'appui des Canadiens français et de l'épiscopat. Mieux encore, le sort de la future loi réparatrice paraissait lié au sort de l'orangiste Bowell. Le P. Lacombe sou-

lignait cette situation auprès des chefs de l'opinion canadienne-française, évêques, sénateurs, ministres. Sans engager l'Église comme l'eût fait un évêque, le P. Lacombe passait, dans cette affaire, pour le délégué officieux de l'épiscopat.

Il fallait remplacer Angers. Le succès de la cause le demandait. Il fallait prouver que les Canadiens français avaient confiance en la parole du premier ministre. Il fallait trouver un homme qui consentît à faire partie de son cabinet. Le P. Lacombe s'adressa au sénateur Desjardins. Celui-ci n'ignore pas les injures et les mépris dont ont été abreuvés les deux ministres qui ont repris leur place dans le ministère: « Honte nationale! Affreuse disgrâce pour la race! Espérons qu'il ne se trouvera pas, autre Judas, un seul homme qui consente à ramasser le portefeuille dédaigné »; « Il faut que la place laissée vacante par M. Angers reste vacante jusqu'à ce que nous ayons une preuve tangible de la sincérité du gouvernement ».

Lui, Alphonse Desjardins, avait cette preuve tangible... mais le peuple? S'il accepte, il s'expose sans doute aux sarcasmes et aux railleries des adversaires, mais n'est-ce pas aussi aux mépris et aux reproches de certains catholiques? Tremblera-t-il devant la tempête qui pourrait l'assaillir?

En 1872, prenant la direction du *Nouveau Monde*, le jeune journaliste s'était exprimé ainsi : « J'ai cru que je devais faire ma part pour la prospérité d'un journal qui a su affirmer avec tant de force et d'efficacité les principes religieux et sociaux, qui, seuls, peuvent assurer au pays la paix et la sécurité; et c'est le motif qui m'a fait accepter la tâche que je suis maintenant chargé de remplir. » Comme journaliste, pendant près de dix ans, il avait bataillé contre les erreurs et les idées pernicieuses qui tendaient à corrompre le peuple et à saper les fondements de l'Église. Par ses écrits et ses actes, il avait travaillé au recrutement des zouaves pontificaux. Maire de Montréal, il n'avait pas craint de s'affirmer devant tout le pays comme un catholique fidèle à ses principes dans les circonstances que nous savons.

Aujourd'hui, on lui demande de faire sa part pour le triomphe des écoles du Manitoba. Reculera-t-il devant les qu'en-dira-t-on?... Au fond de l'âme, il est fier d'être appelé à se dévouer pour une cause si noble.

Mais, toutefois, avant de se déterminer, il voulut poser au premier ministre des questions très nettes, désirant recevoir des réponses aussi nettes. Lui-même a relaté tous ces faits dans un petit mémoire, écrit de sa main, le lende-

main même (15 janvier 1896) de cette entrevue¹. En voici le texte.

« Le 14 janvier, j'ai été invité par sir Mackenzie Bowell à le rencontrer vers deux heures de l'après-midi à la Chambre du Président du Conseil.

« Je me suis rendu accompagné de sir A.-P. Caron. Étaient présents, outre le Premier, sir Francis Smith et l'hon. M. Daly.

« Le Premier était occupé à communiquer à ses collègues le projet de déclaration ministérielle qu'il avait préparé pour les Chambres, en même temps que la liste des ministres devant former le gouvernement reconstitué.

« Le Premier insista, avant qu'aucune explication n'eût lieu entre nous, à continuer sa lecture, et je constatai que dans la liste des ministres appelés se trouvait mon nom.

« — Eh bien! me dit-il, cela vous va, n'est-ce pas ?

« — Permettez, avant de répondre, lui dis-je, que je vous pose quelques questions.

« — *Of course it is your plain right to do so.*

1. Ce mémoire est entre les mains de son fils, le R. P. Paul Desjardins, qui nous l'a communiqué, ainsi que d'autres documents.

« — Est-ce votre détermination, après avoir reconstitué votre gouvernement et fait votre déclaration en Chambre, de soumettre immédiatement aux Chambres l'adresse en réponse au discours du Trône ?

« — Oui.

« — Est-ce votre détermination, après le vote de l'adresse, de présenter immédiatement le projet de loi rémédiatrice mentionné dans le discours du Trône ?

« — C'est notre intention de le faire sans délai.

« — Dois-je comprendre que la rentrée des ministres résignataires aussi bien que de sir Charles Tupper a impliqué des concessions de votre part sur aucune partie essentielle de ce projet de loi ?

« — Aucune. Sir Charles Tupper aussi bien que les ministres résignataires sont en complet accord avec moi et mes collègues français sur cette question.

« — Le projet de loi que vous allez présenter est-il celui qui a été vu par le R. P. Lacombe, et autres amis autorisés de la cause de la minorité du Manitoba ?

« — C'est le même; du reste, c'est l'honorable J.-A. Ouimet qui en a la charge, et lui-même peut vous en informer...

« Après avoir obtenu ces diverses réponses, je demandai à M. le Premier l'autorisation de les communiquer confidentiellement aux honorables MM. Masson, Ross et de Boucherville, avec qui je marchais de concert et sur l'avis desquels je désirais continuer à m'appuyer. L'honorable Premier m'accorda volontiers cette autorisation.

« Après avoir entendu le rapport de ma conversation avec le Premier, ainsi que le comporte ce Mémoire, ces messieurs se sont déclarés pleinement satisfaits et m'ont engagé de nouveau, dans l'intérêt de la cause, à accepter le siège qui m'était offert dans le cabinet. »

Sur ces entrefaites, les conjurés, rencontrant plus d'obstacles qu'ils ne l'avaient prévu, mettaient bas les armes et rentraient. C'était la fin de la crise. Le cabinet est reconstitué. M. Desjardins devient ministre de la Milice.

Quels jugements a-t-on portés sur l'entrée de M. Desjardins dans le ministère Bowell, à la place de M. Angers ? Les sénateurs et les députés les plus franchement catholiques l'approuvèrent. Le journaliste qui s'était montré le plus violent et qui, il y avait à peine un mois, avait écrit : « Il faut que la place laissée vacante par M. Angers reste vacante..., que son portefeuille ne soit pas ramassé », s'exprimait

ainsi le 25 janvier: « On nous demandera ce que nous pensons de l'entrée de M. Desjardins dans le cabinet à la place de M. Angers. Nous croyons que nous devons nous abstenir pour le moment soit de l'approuver, soit de la blâmer. Il y a du pour et du contre, et comme il y a doute, nous en laissons le bénéfice à l'honorable sénateur. »

Quant à sa famille et à ses intimes, ils ne savent, eux aussi, s'il faut le féliciter ou s'ils doivent le plaindre. Ils en ont tant entendu, et on entretient tant de méfiance à l'égard du gouvernement. Ils ne pénètrent pas les secrets. Mais le connaissant, ils savent que le motif qui l'a porté à agir ne peut être que très noble. Et s'ils sont enclins à se réjouir de l'honneur qu'on lui fait, ils éprouvent en même temps pour lui de la sympathie, sachant qu'à cet honneur sont attachées bien des responsabilités.

Le 11 février, le gouvernement présenta le « bill réparateur ».

Le P. Lacombe n'épargna pas ses démarches auprès des députés libéraux pour les amener à aider la cause des écoles manitobaines, en ne combattant pas le bill, et même en l'appuyant. Ceux-ci restèrent sourds à l'appel du zélé mis-

sionnaire. Le P. Lacombe écrivit à sir Wilfrid Laurier, le 20 janvier :

BIEN CHER MONSIEUR,

Dans ce temps si critique pour la question des écoles du Manitoba, permettez à un vieux missionnaire, aujourd'hui le représentant des évêques de notre pays dans cette cause qui nous préoccupe tous, permettez-moi, dis-je, de faire appel à votre foi, à votre patriotisme et à votre esprit de justice pour vous supplier de vous rendre à notre demande. C'est au nom de nos évêques, de la hiérarchie et des Canadiens catholiques que nous demandons à votre parti, dont vous êtes le si digne chef, de nous aider à régler cette fameuse question, et cela en votant avec nous la loi réparatrice de concert avec le gouvernement...

Laurier ne tint aucun compte de cette démarche. Bien déterminé à tout faire pour s'emparer du pouvoir, voyant dans l'opposition à la loi réparatrice un excellent moyen d'embarrasser le gouvernement, il était bien résolu — ses partisans l'étaient de même — à la combattre de toutes ses forces, donnant pour prétexte que la loi était imparfaite, défectueuse, qu'elle ne rendait pas suffisamment justice à nos coreligionnaires manitobains; affirmant que, lui, ferait mieux. (On sait comment sa promesse a été remplie.) En vain on produisit en Chambre un télégramme de Mgr Langevin qui se lisait ainsi : « Loi applicable, efficace et satisfaisante. Tous les vrais catholiques doivent l'approuver. Notre

vie est dans la loi. » Le chef de l'opposition n'en proposa pas moins l'amendement suivant : « Que le bill ne soit pas lu une deuxième fois maintenant, mais dans six mois. » Ce qui veut dire : qu'il soit rejeté.

L'amendement est repoussé et le bill est voté en deuxième lecture. Ainsi le veut la politique!

Avant de discuter le bill en troisième lecture, le gouvernement, cédant aux instances de sir Donald Smith, voulut tenter un suprême effort afin d'amener les autorités manitobaines à quelques sentiments de justice. Il avait donc résolu d'envoyer à Winnipeg des délégués qui conféreraient dans ce but, en son nom, avec les représentants du gouvernement manitobain. MM. les ministres Dickey et Desjardins furent choisis pour accompagner sir Donald Smith dans cette démarche qu'un grand nombre jugeaient inopportune. C'était peut-être la conviction de M. Desjardins. Mais qu'importe, il était de son devoir de s'acquitter de cette mission avec le plus de diligence possible.

La conférence eut lieu; mais les délégués fédéraux revinrent sans avoir rien obtenu.

Le nouveau ministre, dans les discours qu'il prononça durant la campagne électorale de 1896, établissant l'inanité de l'enquête que Laurier promettait de faire, s'il arrivait au pouvoir,

pour établir le bien-fondé des réclamations de la minorité et des dommages que leur causait la loi spoliatrice, parle de la conférence en ces termes :

« Dans les négociations qui ont eu lieu l'hiver dernier entre les commissaires fédéraux et le gouvernement du Manitoba, les représentants de ce dernier n'ont pas un instant, à aucun moment de la discussion, soulevé la question des faits. Ils s'en sont tenus au mérite de la question de droit.

« Pour eux il ne s'agissait pas de discuter le droit des catholiques à des écoles séparées. Leur principe à eux, leur volonté bien déterminée, c'était, envers et contre tous, le système des écoles communes qu'ils voulaient faire prévaloir, et la disparition de l'école séparée, de tout autre système d'enseignement.

« C'est après avoir eu communication de ces vues que les commissaires, pour savoir jusqu'à quel point ce gouvernement était décidé à persister dans son injustice, envoyèrent, à titre de suggestion, la forme la plus mitigée possible d'écoles séparées. La réponse ne se fit pas attendre, et cette réponse n'était pas une dénégation de l'injustice commise, une demande d'enquête, mais un refus formel de faire toute concession qui serait de nature à affecter la loi spoliatrice en quoi que ce soit. »

Et dans une lettre à l'honorable T.-A. Bernier, de Saint-Boniface (Man.), datée du 14 janvier 1902, M. Desjardins fait connaître les dispositions intimes du gouvernement Greenway par rapport à l'exécution de la loi réparatrice, si elle est votée, et les sentiments de nombreux citoyens tels que plusieurs entretiens lui en ont donné la conviction :

« C'était vers la fin d'un entretien où M. Dickey et moi nous étions efforcés en vain d'arracher quelques concessions qui pussent donner une satisfaction quelconque à la minorité et justifier le gouvernement fédéral à retirer le projet de loi remédiateur.

« MM. (Sifton et Cameron) s'étaient montrés de moins en moins disposés à la conciliation. Mais alors, dit M. Dickey, le gouvernement fédéral va donc être forcé d'insister sur l'adoption par le Parlement de cette loi, et si elle passe, le gouvernement local fera-t-il difficulté à sa mise à exécution ? — En aucune façon, répondirent sans hésiter les représentants du gouvernement Greenway, la loi fédérale sera respectée.

« De fait toutes nos entrevues avec ces messieurs nous confirmèrent dans la conviction que tout en refusant d'assumer la responsabilité d'une restauration quelconque aux droits des catholiques, ils désiraient, pour mettre fin à

une situation désagréable autant que désavantageuse au Manitoba, que le Parlement fédéral adoptât le projet de loi, lui-même, quitte à mettre cette loi en vigueur ainsi qu'elle lui en donnerait l'option.

« C'était d'ailleurs, en ce moment, le sentiment général parmi les citoyens nombreux, représentant la majorité de la population, que nous eûmes l'avantage de rencontrer. Ils voulaient voir l'affaire se régler à Ottawa afin de la soustraire aux difficultés que la passion encore soulevée dans votre législature n'aurait manqué de susciter.

« Je n'ai aucun doute que ce désir était connu de Laurier et de ses alliés, mais il trouvait dans la continuation de l'agitation nationale et religieuse le moyen longtemps convoité d'arriver au pouvoir. Il a sacrifié de sang-froid les intérêts de ses coreligionnaires. Il a bien calculé. Qu'importe le reste ?

« ... Mais pardon ! c'est un fait que vous me demandez et non pas une appréciation...

« Admirant toujours votre courage au milieu de tant de motifs de vous décourager, je compte que vous verrez votre travail récompensé et justice rendue bientôt à la cause pour laquelle vous prenez un si grand souci. »

Au retour des délégués, les Chambres discutent le bill en troisième lecture. Le mois

d'avril est entamé, et le mandat du Parlement expire le 25. Une tactique s'offre aux adversaires du bill, l'obstruction. Les libéraux et surtout les MacCharthistes en usent. Protestation inutile.

La séance, commencée le lundi 6 avril à trois heures de l'après-midi, se prolonge sans interruption (jour et nuit) jusqu'au samedi 11, à minuit. On recommence le lundi suivant. Au bout de la séance de cent vingt heures, on atteint la clause 15. Le bill en comprend cent douze.

Dès lors on prévoit l'échec. Cependant, l'opinion, le désir de l'épiscopat n'étaient pas douteux. Depuis *le Manitoba* jusqu'à *la Semaine religieuse de Québec*, toutes les feuilles inspirées affirment que l'épiscopat unanime souhaite et recommande, à l'exemple de Mgr Langevin, le vote de la loi.

Le 14, sir Charles Tupper lit le télégramme que Mgr Langevin vient de lui envoyer de Montréal :

« Au nom de la minorité du Manitoba, que je représente officiellement, je demande à la Chambre des Communes de voter l'acte réparateur dans son entier, tel qu'il est présentement modifié. Il sera satisfaisant pour la minorité catholique qui l'acceptera comme un

règlement final de toute la question des écoles, conforme à la constitution. »

La requête de l'archevêque de Saint-Boniface n'arrêta pas l'obstruction. Il était évidemment impossible d'aboutir dans les huit jours qui restaient. Le 15, Tupper annonce le retrait du bill. Les libéraux sont dans la jubilation. Lari-vière, le député canadien-français du Manitoba, protesta contre la tactique libérale qui aboutissait à ce résultat. « Le prétexte des imperfections du bill est une mauvaise excuse, ajouta-t-il. Ce bill était accepté par nous, la minorité, et par tous les évêques. » Et il lut ce télégramme que Mgr Langevin lui avait envoyé de Winnipeg le 17 mars :

« Aucun évêque ne diffère avec moi; tous sont sympathiques, les catholiques qui combattent le bill trahissent la minorité catholique. »

Le Parlement fédéral fut prorogé le 22 avril, et les élections fixées au 23 juin.

M. Desjardins, dans le discours déjà cité, apprécie ainsi la conduite de l'opposition :

« Tous les moyens de conciliation ont été épuisés et, seul, le recours au droit d'intervention, reconnu au Parlement fédéral par le tribunal suprême de l'Empire, restait à exercer; et c'est quand un gouvernement ayant à sa tête un Anglais protestant, représenté en Chambre par un autre Anglais protestant, s'apprêtait à

exercer ce droit, inspiré qu'il était par ce sentiment de respect aux décisions judiciaires, à la constitution qui nous régit, à la justice à laquelle ont droit les minorités comme les majorités, qu'on a vu se dresser contre lui les tactiques de l'opposition la plus violente, de l'opposition systématique d'un parti dont le chef vient maintenant revendiquer devant vous son titre de canadien français et de catholique, après s'être allié pour cette œuvre néfaste aux ennemis les plus acharnés de notre race, après avoir arrangé avec eux les motions et les amendements, de manière à permettre à ces éléments disparates de voter ensemble sans déclarer leurs motifs.

« Aussi, je ne suis pas surpris des protestations indignées de l'infortunée minorité du Manitoba, laissée sans défense, grâce à la trahison des leurs.

« Je ne m'étonne pas des accents de tristesse avec lesquels le représentant le plus autorisé de la minorité catholique renouvelle ses appels à la population de la province de Québec pour obtenir le concours de son influence dans la lutte qu'il se voit obligé de continuer. »

Il fallait entreprendre la campagne électorale. Sir Mackenzie Bowell, comme c'était entendu, cède la direction du parti à sir Charles Tupper. Celui-ci procède à la réorganisation du cabinet. Il invite M. Desjardins à en faire de

nouveau partie, et lui demande en même temps de sacrifier son siège au Sénat pour se jeter dans la lutte en se présentant comme député. Car c'est dans la Chambre des Communes, là où se livrent les grandes batailles, que doivent siéger les ministres.

M. Desjardins mesure l'étendue du sacrifice. La situation du parti conservateur ne lui est pas inconnue. Ce n'est plus le puissant parti de sir John Macdonald. De graves divisions existent parmi ses membres. Pendant dix-huit ans au pouvoir, des fautes, des abus ont été commis, abus amèrement critiqués par les adversaires, connus du public. Et puis, Laurier devient de plus en plus populaire. Les dernières élections partielles lui ont été favorables; ses assemblées sont des triomphes. L'honneur d'avoir un Canadien français comme premier ministre du Canada flatte l'amour-propre de ses compatriotes. Le parti conservateur a dans son programme, il est vrai, la loi rémédiate. Les évêques l'approuvent chaleureusement. Mais Laurier et ses partisans clament que la loi est imparfaite, et que, au pouvoir, ils rendront meilleure justice aux catholiques manitobains. Incertitude de la victoire, certitude des ennuis, du travail, des fatigues d'une campagne électorale!

Les hésitations sont explicables. Devant les hésitations, Tupper aurait repris l'argument

de Bowell: « Moi, protestant, à 75 ans, je me sacrifie pour rendre justice à vos compatriotes du Manitoba... Et, vous, catholique ? »

Alphonse Desjardins ne pouvait pas reculer. Il devait faire sa part. Il y mit toutes ses énergies. Sans doute il n'avait plus la vigueur de sa jeunesse. Il ne s'épargne pas, cependant. Il doit assurer son élection dans son comté, et, comme chef, prêter main-forte aux candidats qui lui demandent de l'aide. Des orateurs font défaut; d'autres ont promis, mais ne peuvent tenir leurs promesses. Des appels téléphoniques viennent de tous côtés. C'est le devoir du ministre d'y répondre.

Le 23 juin 1896, la province de Québec, par sa majorité, porte au pouvoir le parti libéral. Cris de joie chez les uns qui, pendant dix-huit ans, ont trépigné dans l'opposition. Mauvaise humeur chez les autres dont la défaite compromet les intérêts. Pour les vrais catholiques, les amis sincères des écoles opprimées, surprise et amère déception.

Ne devrait-on pas s'attendre à autre chose de la catholique province de Québec? Cette question des écoles du Manitoba! Mais, depuis six ans, on en parle dans les journaux et sur les estrades, au Parlement et dans les églises. Dans un mandement collectif, Nosseigneurs les évêques

ont fait un devoir aux catholiques de n'accorder leur suffrage qu'aux candidats qui s'engageraient formellement et solennellement à voter, au Parlement, en faveur d'une législation rendant à la minorité catholique du Manitoba les droits scolaires qui lui sont reconnus par l'honorable Conseil privé d'Angleterre.

« La voix du clergé, sur laquelle la province de Québec est fondée, n'a pas trouvé d'écho dans le cœur de ses habitants », écrit un journal. « Les catholiques de la province sont restés sourds à la voix de l'épiscopat », observe un autre. Un troisième: « Les avis des évêques ont été foulés aux pieds. »

Les feuilles à tendances radicales se réjouissent de l'humiliation du clergé. L'une d'elles écrit: « Le clergé a essuyé mardi une plus écrasante défaite que le parti conservateur lui-même dans la province de Québec. Pour la première fois aujourd'hui, il lui faut voir malgré lui, au resplendissant soleil de la Saint-Jean-Baptiste, son ancienne et incommensurable influence sombrée dans le naufrage général... »

Dès le surlendemain, à *la Presse* qui lui demandait sa pensée sur le résultat de l'élection, M. Desjardins donne une note plus juste:

« Le mandement n'a pas beaucoup aidé le parti conservateur. Les évêques ayant enjoint à leurs ouailles de voter honnêtement et con-

sciemment pour les candidats s'engageant à faire passer une loi rémédiatrice, libéraux comme conservateurs ont promis sur les hustings de se conformer à cet ordre de leur Ordinaire. La question religieuse étant ainsi reléguée de côté aux yeux du public, il ne restait plus qu'à flatter le sentiment national. C'est pourquoi les Canadiens français ont appuyé Laurier. » (*La Presse*, 25 juin 1896.)

On a admiré la sagesse et le calme de cette appréciation.

Mais l'ancien sénateur est défait lui-même dans son propre comté de Richelieu. Le monde exige qu'on soit bon perdant, que l'homme public accepte ses revers stoïquement, en se soumettant de bon cœur au verdict populaire, qu'il imite Talbot, fameux capitaine anglais, qui, fait prisonnier dans la bataille de Patay gagnée par Jeanne d'Arc, au duc d'Alençon lui adressant ces paroles: « Vous ne croyiez pas ce matin qu'ainsi il adviendrait ? », répondait gravement: « C'est la fortune de la guerre. »

C'est la fortune de la politique. N'est-ce pas souvent que de la façade ? Mais dans l'intime de l'âme, quels peuvent être les sentiments ?

Jusqu'ici, M. Desjardins n'avait connu que la faveur populaire. Député d'Hochelaga pendant dix-huit ans (de 1874 à 1892), élu, réélu tantôt par acclamation, tantôt par de fortes

majorités, et, dernièrement encore, élevé par ses concitoyens à la dignité de premier magistrat de Montréal..., il se voit battu.

La cause pour laquelle il avait si généreusement combattu est sacrifiée. Les enfants du Manitoba sont privés de l'éducation catholique, éducation qu'ils appréciaient souverainement.

Un autre coup lui était réservé. Il avait travaillé pour obtenir justice pleine et entière, pour une loi qui rétablissait les catholiques manitobains dans leurs droits scolaires. Laurier, une fois au pouvoir, négocia avec la province du Manitoba. Le règlement Laurier-Greenway, qui maintenait les écoles neutres, soumettait les programmes et livres de classe à un Conseil nommé par le gouvernement et ne concédait aux catholiques qu'une demi-heure de catéchisme après la classe. Mgr Langevin et la minorité protestèrent. Rome envoya Mgr Merry del Val enquêter sur la question. Notre Saint-Père le Pape, après avoir tout considéré, ordonna aux catholiques, dans la lettre encyclique adressée à l'épiscopat du Canada, de cesser toute agitation, de s'unir et de se contenter d'une loi « défectueuse, imparfaite et insuffisante », de tâcher de la faire améliorer et d'en tirer le meilleur parti possible. Sa Sainteté ne blâmait pas la conduite qu'ils avaient tenue, mais elle leur indiquait une autre tactique. Elle s'expri-

mait ainsi: « Lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, était-il de votre devoir, vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle digne d'évêques.

« Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation; car elles sont sacrées, ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre. » (Lettre *Affari.*)

Comme les évêques, comme tous les champions de la cause, M. Desjardins trouva l'approbation de sa conduite dans le témoignage de sa conscience; comme eux, il s'inclina devant la décision du Vicaire de Jésus-Christ, et, dans tous ces événements, adora les voies mystérieuses de la Providence.

Les catholiques du Manitoba n'oublièrent pas son dévouement à leur cause. Seize ans plus tard, quelques jours après son décès, *le Manitoba* s'exprimait ainsi, le 12 juin 1912:

« Le cabinet Tupper, formé le 1^{er} mai 1896, dont M. Desjardins était ministre des Travaux

publics, décida alors de passer une loi rémédiateurice donnant aux catholiques manitobains les droits violés par Greenway et ses collègues. Ce fut alors que la conduite du sénateur Desjardins, de l'honorable M. Taillon et du sénateur Angers fut admirable. L'un d'eux, l'honorable M. Taillon était le premier ministre de sa province, les deux autres étaient sénateurs nommés à vie. A l'appel de la minorité catholique du Manitoba, ils n'hésitèrent pas à abandonner leurs positions, à descendre dans l'arène politique pour y défendre la justice et le droit dont leur chef intrépide, sir Charles Tupper, s'était constitué le champion.

« Mais là où il aurait dû trouver la reconnaissance et la gloire, l'ancien sénateur ne récolta que l'amertume, l'ingratitude et la défaite. Il s'était battu et sacrifié pour les catholiques et les catholiques de Richelieu votèrent contre lui.

« ... Pour l'ancien sénateur, son échec personnel dans ce comté fut peu de chose. Ce qui fit à son cœur une blessure incurable, ce fut l'ensevelissement de la cause à laquelle il avait sacrifié le meilleur de sa vie et une position honorable, sous les flots de l'aveuglement, de l'ingratitude et de la trahison. Cette blessure à son cœur ne guérit plus. Elle s'aggrava encore par le spectacle lamentable de l'oubli dans lequel le jetèrent certaines notabilités catholiques

qu'il avait servies avec une inlassable fidélité et de qui il devait attendre l'appui et la gratitude. Il se rendit compte, comme beaucoup d'autres, que la reconnaissance des meilleurs hommes souvent ne dure pas plus longtemps que la puissance de ceux à qui elle s'adresse.

« Pour nous, catholiques manitobains, l'honorable Alphonse Desjardins est « martyr de la question des écoles », et nous garderons toujours pour lui un reconnaissant souvenir. »

Affaires et revers

M. Desjardins ne restait pas dans le domaine des idées et des principes, il s'intéressait aux intérêts matériels de son pays. S'il désirait que le peuple canadien-français demeurât fidèle à sa religion et à ses traditions, il voulait aussi qu'il améliorât son sort et avançât dans la voie du progrès; il désirait voir les campagnes plus prospères, le commerce plus florissant et ses concitoyens plus fortunés.

Vers 1870, chemins de fer, navigation, industries, commerce étaient dans un état plus ou moins rudimentaire. Comme journaliste, et surtout comme membre de la Chambre des Communes, nous l'avons vu, M. Desjardins proposa des lois pour favoriser les industries déjà établies au pays, pour en attirer de nouvelles, pour leur venir en aide. Il ne se contenta pas de cela. Lui-même, par son travail, par ses conseils et ses connaissances, s'employa à leur réussite.

Quand, en 1879, il abandonnait le journalisme, il était déjà président de la Banque Jacques-Cartier depuis cinq ans. Il devint ensuite vice-président de la Compagnie de Navi-

gation Richelieu et Ontario, administrateur du Crédit Foncier Franco-Canadien dès sa fondation, directeur de l'Association des Citoyens de Montréal, du Comptoir Immobilier du Canada, président fondateur de la Compagnie Montreal Terra Cotta, président en 1899 de la Chambre de Commerce de Montréal dont il resta membre actif jusqu'à sa mort.

Il avait de l'audace, il ne craignait pas la nouveauté. Il était disposé à prêter son concours à toute nouvelle entreprise qui lui paraissait propre à améliorer le sort de ses concitoyens et à faire progresser le pays. Ainsi, par exemple, quand une compagnie voulut introduire au Canada l'industrie de la betterave à sucre, prospère dans d'autres pays, il n'hésita pas à y engager des fonds. Le projet était prématuré; l'entreprise ne réussit pas, mais l'idée était bonne, puisque cette industrie est florissante aux États-Unis, et que le gouvernement québécois en a repris le projet...

Il fut plus heureux dans d'autres entreprises, ainsi il compte parmi les premiers actionnaires des mines d'amiante des Cantons de l'Est qui fonctionnent encore magnifiquement.

Si ces différentes compagnies le placèrent dans leurs bureaux de direction, c'est qu'elles avaient confiance en son prestige, en ses con-

naissances, en la sagesse de ses conseils et en son sens des affaires.

Il donna une preuve éclatante de ces qualités, quand, élu maire de Montréal, il exposa, dans un magistral discours aux échevins, la situation financière de la ville, discours qui mérita non seulement des applaudissements, mais aussi l'honneur de l'impression. Il venait d'être élu au nombre des administrateurs de l'Université Laval de Montréal.

Mais l'heure des grands revers devait sonner.

Le 23 juin 1896, sa défaite personnelle comme candidat dans le comté de Richelieu et l'effondrement de son parti mettaient le terme à sa carrière politique. Il avait alors 55 ans. Trois ans plus tard, une épreuve beaucoup plus sensible s'abattait sur lui.

En 1874, lorsque la Banque Jacques-Cartier traversait de grandes difficultés, M. Desjardins vint à son secours. Il réussit à la tirer d'embaras, et en fut élu président. En 1899, il occupait encore cette position. L'institution jouissait alors d'une grande prospérité. Son capital tout payé et possédé en totalité par des personnes solvables était intact, et ses millions de dépôts étaient placés sur d'excellents papiers de pratique. Mais voici que la Banque de Ville-Marie, coupable de graves irrégularités, ferme ses portes et engloutit les sommes de ses

déposants. Le bruit court (intensifié par la malveillance) que la Banque Jacques-Cartier et une autre banque canadienne-française ne sont pas plus solides. Tous réclament leurs dépôts. C'était le 31 juillet. Le lendemain on lisait dans *la Presse* : « Ce n'est pas sans chagrin que nous avons à publier la note suivante (du président de la Banque Jacques-Cartier) : « La mal-
« heureuse agitation qui s'est produite à l'oc-
« casion de la fermeture de la Banque Ville-
« Marie a fini par déterminer un mouvement
« injustifiable du public envers la Banque Jac-
« ques-Cartier.

« Les directeurs et le gérant ont fait tout
« ce qui était humainement possible pour tenir
« tête à l'orage. Mais comme la panique per-
« siste malgré leur empressement à répondre
« aux demandes et qu'il est impossible de réa-
« liser immédiatement toutes les valeurs en
« portefeuilles, nous croyons devoir suspendre
« temporairement, afin de permettre de réa-
« liser notre actif. — Alphonse DESJARDINS. 31
« juillet. »

Comme des journaux sympathiques et avertis l'avaient annoncé, les déposants ne perdirent pas un sou; les actionnaires s'en tirèrent avec de légers sacrifices, ainsi qu'ils devaient s'y attendre. L'institution se réorganisa et ressuscita sous un autre nom, elle est toujours prospère.

Un seul a été sacrifié ou plutôt s'est sacrifié : le président. Poussé par des rivalités jalouses, profitant de l'état de gêne où se trouvait la banque, un actionnaire intraitable, détenteur d'un très grand nombre de parts, en exigea le remboursement immédiat, chose absolument impossible pour l'instant. Mais il fallait sauver l'institution. Le président n'était pas seul responsable, d'autres devaient aider. Ils engagèrent leur parole, puis se dérobèrent. M. Desjardins se porta alors garant de la somme exigée, et il apposa seul sa signature. Par cet acte, il sacrifiait toutes ses propriétés et ses autres intérêts ; il engageait sa fortune. Il se voyait ruiné. Cruelle épreuve durant laquelle deux puissants réconforts allaient soutenir cet homme probe : sa piété et sa famille.

Le chrétien

Dès le premier jour, M. Desjardins avait trouvé dans sa piété un secours providentiel. Le 31 juillet 1899, lorsque, pendant toute cette triste journée, il voyait une foule affolée, inquiète, se ruer sur les guichets de la banque, réclamant avec menaces son argent; lorsque, impuissant et le cœur navré, il subissait l'orage déchaîné contre l'institution qui lui était chère; pendant le cours de cette journée, lui-même l'a confié plus tard, sa pensée le transportait à l'église de l'Immaculée-Conception, où, le matin même, il entendait la première messe de son fils aîné, et recevait de sa main la sainte communion, après avoir assisté la veille à son ordination. Rayons de soleil pendant la tempête. Le grand bonheur du matin avait préparé son âme aux tristesses de ce beau jour. Ainsi les grandes faveurs de Dieu dans l'ordre de sa Providence préludent souvent à de grandes épreuves.

Cette piété vraiment solide rendait M. Desjardins indulgent, charitable. Que de traits nous pourrions citer.

Durant les quelque trente années de sa vie publique comme journaliste et député, nom-

breux ont été les adversaires avec qui il croisa le fer, et, s'il porta parfois de rudes coups, jamais cependant il n'est descendu aux personnalités, jamais il n'attaqua la vie privée; toujours il combattit avec courtoisie. Aussi jouissait-il de l'estime de tous.

Jamais il ne manifesta quelque animosité en racontant ses anciennes luttes.

Dans une rencontre, un tribun quelconque l'avait attaqué grossièrement. Mme Desjardins, qui était présente, — ce qui arrivait rarement dans ces circonstances, — en avait été très affectée. Lui, toujours calme, semblait regarder cela comme tout naturel.

En 1896, lorsqu'on accusait le peuple de Québec d'avoir méprisé les directives des évêques à propos de la question des écoles du Manitoba, lui, dès le lendemain, on se le rappelle, prit sa défense et soutint qu'on l'avait abusé par de solennelles mais vaines promesses, et que la perspective d'avoir l'honneur de voir un Canadien français premier ministre du Canada avait influencé le vote. Et, s'il jugeait sévèrement la conduite de l'homme dans ces conjonctures, il admettait loyalement que sa personnalité avait jeté un grand lustre sur le Canada français.

Un jeune littérateur écrivait dans *le Monde illustré* du 7 janvier 1893: « Une biographie de M. Alphonse Desjardins serait incomplète si

elle ne rappelait les obligations que lui ont les hommes de lettres de notre pays. En plus d'une circonstance, leur reconnaissance lui a décerné le titre glorieux de mécène. Si l'envoi d'un centième article à *la Revue canadienne* par M. Benjamin Sulte prit les proportions d'un événement, à qui est-ce dû ? A M. Desjardins qui paya généreusement les violons en cette occasion, et offrit à tous nos écrivains un dîner superbe, que ceux-ci surent rehausser encore par l'esprit gaulois qu'ils y apportèrent. Plus récemment, c'étaient les membres de la Société d'Économie Sociale qu'il régala ainsi, et, ces jours passés, il se chargeait de faire oublier, pour quelques heures, à nos hommes d'État, les soucis que leur cause la chose publique. Le président de la Banque Jacques-Cartier sait amasser; mais sa bourse, on le voit, est toujours ouverte comme son cœur. »

Notre-Seigneur dit un jour à sainte Marguerite-Marie: « Je bénirai les maisons où l'image de mon Cœur sera exposée et honorée. » Répondant au désir que cette promesse fait entendre, M. Desjardins avait installé dans sa demeure une statue du Sacré Cœur devant laquelle une lampe brûlait continuellement. Il voulut faire bénéficier de cette promesse la manufacture de *Terra-Cotta*, — industrie qu'il

avait contribué à introduire dans la province de Québec, — en la consacrant à ce divin Cœur et en y plaçant son image.

Au printemps de 1901, remarquons cette date, il fit donc chanter une grand'messe en la chapelle provisoire du Très-Saint-Nom-de-Jésus de Maisonneuve. Tous les ouvriers y assistaient. Après la messe, bénédiction de la statue du Sacré Cœur, puis, acte de consécration au Sacré Cœur, de la manufacture, du président, et des ouvriers. M. Desjardins, comme président de la Compagnie, voulut lire lui-même l'acte. Après quelques phrases, l'émotion l'empêcha de continuer. Son fils, qui avait chanté la messe, termina pour lui.

Après la cérémonie, tous se rendirent en procession à la manufacture. Ils installèrent la statue dans une place d'honneur, dirent une prière et placèrent une lampe qu'on devait tenir toujours allumée.

Depuis 1901, la statue est toujours là, la lampe brûle continuellement; et tous les matins, avant de commencer leur journée, tous les travailleurs se groupent à ses pieds et récitent ensemble le *Notre Père*. La manufacture, depuis quelques années, a quitté Maisonneuve pour Lakeside. Le Sacré Cœur l'a accompagnée et y est toujours honoré.

C'est ainsi qu'un grand laïc, de son initiative privée, préluda au mouvement qu'un religieux apôtre devait ensuite propager avec tant de zèle.

Les Commandements de l'Église étaient strictement observés dans la maison. Un jour, Mme Desjardins reçoit un télégramme d'Ottawa: « M. Mackenzie Bowell, sir Charles Tupper avec sept amis dînent avec nous, ce soir. » Rien d'insolite en cela. Mais Mme Desjardins songe. C'est vendredi. Ils sont protestants. Après un instant: « Le dîner sera maigre. Nous offrirons un plat gras. » Le dîner commence... Le plat gras fait son apparition. Mme Desjardins remercie. On le présente à l'honorable premier ministre. Il remercie aussi: « Je connais la loi de votre Église, dit-il, et je la respecte. » Le plat fait le tour de la table et revient intact à la cuisine.

M. Desjardins était un congréganiste modéré. En 1859, quand, à 18 ans, il arrivait à Montréal commencer ses études de droit, il se hâta de demander son admission dans la Congrégation des hommes de Ville-Marie. Cette congrégation, fondée sous le régime français, en 1693, par les Pères Jésuites, avait alors pour directeur un Monsieur de Saint-Sulpice, et elle tenait ses réunions dans l'ancienne église des Récollets, rue Notre-Dame, non loin de la rue Saint-Pierre. Vers 1870, elle se transporta dans

la chapelle Notre-Dame-des-Anges, aménagée pour elle.

Admis dans la Congrégation, le jeune étudiant prit la résolution d'être fidèle à ses engagements. Il le fut jusqu'à la fin de sa vie. Toutes les fois que ses occupations ne l'appelaient pas ailleurs, toutes les fois qu'il était en ville, M. Desjardins se faisait un devoir de ne jamais manquer une réunion. Fidélité qui exigeait un courage et une constance peu commune. Ainsi il demeura quelques années à Maisonneuve. Il partait vers 6 heures, le dimanche matin, se rendait à la chapelle Notre-Dame-des-Anges, rue Lagauchetière, près de la rue Bleury, récitait l'office de la Sainte Vierge avec les autres congréganistes, entendait la messe, communiait, revenait prendre son déjeuner à la maison, puis repartait avec la famille assister à la grand'messe au Gesù. C'était son programme de tous les dimanches.

Il se confessait toutes les semaines. Le samedi soir, sans ostentation comme sans respect humain, M. le sénateur et ex-maire de Montréal était debout, près d'un confessionnal, au Gesù, à côté d'un humble ouvrier ou d'une pauvre femme, attendant son tour. Le confesseur et d'autres prêtres témoins ne pouvaient taire leur admiration.

Le 31 octobre 1909, fête du Patronage de Marie, M. Desjardins célébra ses noces d'or de congréganiste. Trois autres membres partagèrent avec lui cet honneur, quatre célébrèrent en même temps leurs noces de diamant, parmi lesquels son frère, le docteur Édouard Desjardins. Cérémonie touchante dont le registre de la Congrégation conserve les détails.

En 1910, le bon Dieu accordait à son fidèle serviteur une faveur qu'il ne savait trop apprécier : celle de faire une retraite fermée à la Villa La Broquerie. Cette œuvre des Exercices spirituels, si populaire maintenant, si féconde en fruits de salut, venait d'être inaugurée pour les laïcs.

« Trois jours bien remplis, écrit-il. Récapitulation de longues années écoulées ; anticipation des courtes années à venir. Et puis, sérieux aperçus sur la vie..., au delà...

« Quelles profondes impressions ! et combien l'on comprend la grande faveur de Dieu envers ceux à qui il accorde — on serait tenté de dire — comme à Josué, de faire arrêter le soleil pour éclairer jusqu'à leurs derniers horizons les années de notre vie. »

L'année suivante, La Broquerie revit son pieux retraitant. Mêmes douces et fortes impressions. Il était bien résolu, comme il l'écrivait dans une de ses dernières lettres, d'y re-

venir chaque année. Mais la retraite de 1911 devait être sa dernière.

C'est à cette époque qu'il écrit: « Je ne crois pas qu'en aucun temps de ma vie j'ai souffert de moins d'inquiétude que maintenant. J'en remercie le Seigneur. » Et son âme jouira de ce bienheureux état jusqu'à la fin.

M. Desjardins avait entendu l'invitation si compatissante du Sauveur: « Venez à moi, vous tous qui êtes fatigués et qui ployez sous le fardeau, et je vous soulagerai. » Par la dévotion à son Sacré Cœur et par la réception fréquente de la sainte Eucharistie, il y avait répondu et avait éprouvé les effets de cette miséricordieuse promesse.



Les joies de la famille

Dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, Alphonse Desjardins trouva au sein de sa famille soutien et consolation.

Il avait épousé, en premières nocés, Virginie Paré, fille d'Hubert Paré, insigne bienfaiteur de plusieurs institutions religieuses et considéré par les pauvres comme un père. Modèle admirable d'épouse dévouée, de tendre mère et de modeste et forte chrétienne, — témoignage qu'on lui rendit au lendemain de sa mort, — elle fut pour son mari une compagne aimante et une aide précieuse. La douleur de la perdre après quelques années de ménage s'intensifia par la vue des quatre enfants qu'elle laissait et dont la plus jeune avait à peine trois ans. Qui les élèverait ? Et il priait Dieu de leur donner une autre mère au cœur plein de tendresse. Sa prière fut exaucée. Le 24 mai 1880, M. Desjardins épousait en secondes nocés Hortense, fille de Joseph Barsalou, industriel bien connu de Montréal, qui fut pour ses enfants une mère idéale. Dans son testament il se fit un devoir de lui en donner ce témoignage reconnaissant : « A

ma femme, écrit-il, à qui je dois tant d'années de bonheur, à elle qui a si généreusement donné les plus belles années de sa vie aux soins et à l'éducation d'enfants privés prématurément de leur mère, je ne puis que réitérer l'expression de ma profonde affection et de ma gratitude. Dieu se réserve de la récompenser. »

Membre du Parlement, puis sénateur, M. Desjardins, au temps des sessions, devait s'absenter et passer, chaque année, plusieurs mois à Ottawa. S'il souffrait d'être séparé de sa famille, son ennui était adouci par la certitude que l'ordre le plus parfait régnait au foyer. Il pouvait être tranquille. Il savait qu'il y avait là une épouse fidèle, maîtresse de maison accomplie et mère toute dévouée aux soins et à l'éducation de ses nombreux enfants. La famille augmentait, en effet. En 1899, à la naissance de la dernière, neuf, — nous ne parlons pas des petits anges qui s'étaient envolés au ciel, — s'étaient ajoutés aux quatre premiers. Lorsque les plus jeunes se trouvaient encore au berceau ou commençaient à marcher, à parler et à prier, les plus âgés étaient au collège ou au couvent et les aînés déjà établis.

Mme Desjardins eut la bonne fortune de garder auprès d'elle, pendant dix-huit ans, comme auxiliaire dans l'éducation de ses enfants, une excellente chrétienne, douce de toutes

les qualités d'une parfaite gouvernante. Les pensionnaires n'étaient pas oubliés. Elle se faisait un agréable mais souvent fatigant devoir de les visiter régulièrement au Collège Sainte-Marie, au couvent du Sacré-Cœur du Sault-au-Récollet et à Villa-Maria. Dans ce temps-là, pas d'autos et les tramways ne se rendaient ni à Notre-Dame-de-Grâce, ni à la rivière des Prairies. En hiver, par un temps de tempête, le trajet demandait du courage. Rien ne l'arrêtait. C'était un besoin de son cœur, sachant comme ses visites étaient appréciées et faisaient du bien.

Le retour d'Ottawa était salué avec allégresse. Lui, se reposant sur son épouse des soins domestiques et lui laissant aménager l'intérieur conformément à ses goûts, manifestait, à son arrivée, sa satisfaction; elle, se souciant peu des affaires extérieures et de la politique, avait la conviction que toutes les idées et les entreprises de son mari étaient sages et parfaites.

En 1871, lorsque les idées subversives se répandaient parmi le peuple, le directeur du *Nouveau Monde* avait réuni quelques amis dans le but d'aviser aux moyens de combattre ces idées et il avait rédigé avec eux le fameux *Programme catholique* qui eut un si grand retentissement dans le pays.

Dans la suite, et à mesure que grandissait son influence, M. Desjardins aimait à organiser de semblables réunions. Étaient invités, tantôt des hommes de lettres, tantôt des économistes, tantôt des amis politiques. Ils discutaient de questions littéraires, sociales, religieuses, nationales. Leur hôte n'était étranger à aucune de ces matières. Il arrivait aussi, lors du passage d'un personnage de marque dans notre ville, que M. Desjardins, membre du comité de réception, ne se contentait pas d'assister au banquet officiel, mais aussi qu'il sollicitait l'honneur de lui offrir un dîner intime. C'est ainsi qu'il reçut à sa table le comte de Paris, le duc d'Orléans, le prince Lucien Bonaparte.

« Dans la vie privée, M. Desjardins était le type du vieux gentilhomme, a écrit M. Héroux, simple et charmant, très attaché à ses croyances et très soucieux des intérêts de son pays. » Il savait causer. Sa mémoire était heureuse. Comme journaliste et homme public, il avait pris part à toutes les luttes religieuses et nationales qui avaient passionné la province de Québec à la fin du siècle dernier. Il avait vécu dans l'intimité de plusieurs hauts personnages ecclésiastiques et politiques. Esprit pénétrant, il avait appris à les connaître, adversaires comme amis, et il savait les juger avec son indulgence toujours. Il parlait des coups qu'il avait donnés

et des coups qu'il avait reçus dans ses polémiques et ses luttes. Il rappelait des tours innocents joués au concurrent et les incidents peu agréables pour lui, lorsque, par exemple, il avait affronté des auditoires hostiles.

Il aurait pu apporter à l'histoire plus d'un précieux témoignage, sans doute. Mais il n'écrivit pas ses mémoires. Et sa famille regrette de n'avoir pu recueillir ses souvenirs. Car c'était devant un groupe d'amis ou dans des réunions intimes qu'il s'abandonnait à parler des choses du passé. A la maison, voulant probablement faire diversion à ses nombreuses occupations du dehors et se reposer l'esprit, il ne proférait pas un mot des grandes questions et des grands projets qui le préoccupaient. Après le repas du soir, il ne tardait pas à se retirer dans sa bibliothèque afin de lire, travailler et écrire.

Ce n'est pas que le père de famille se désintéressât de ses enfants. Il veillait à ce qu'ils fussent fidèles à leurs devoirs. Ainsi tous devaient se réunir pour la prière du soir, et la récitation du chapelet. Il y était lui-même. Et le lendemain matin, tous devaient être à la salle à manger à huit heures; et le bénédicité ne se récitait qu'après l'arrivée du dernier retardataire.

Il avait une grande affection pour tous ses enfants; il les aimait tous également, tous le sentaient, et, si son affection n'était pas dé-

monstrative, elle n'était pas moins profonde. Il connaissait le caractère de chacun et s'intéressait à son avenir.

Son ascendant sur eux était grand. Comme il n'était prodigue ni de leçons ni de conseils, d'où lui venait cette influence ? Sans nul doute, *de son exemple*. En lui, ils voyaient le modèle du père de famille et du citoyen tel que proposé par leurs instituteurs religieux. Catholique intégral, bien connu pour son attachement à l'Église, pour la fermeté de ses principes, pour les combats qu'il avait livrés dans l'intérêt de la religion, ils avaient la satisfaction de constater qu'il ne démentait pas dans sa vie privée ce qu'il professait en public, mais que, soumis en tout aux lois de Dieu et de l'Église, il les mettait parfaitement en pratique.

Comment n'auraient-ils pas marché sur ses traces ? Tous lui furent un sujet de consolation. Cinq garçons, huit filles. L'aîné ne tarda pas à se diriger vers le noviciat des Jésuites et devint plus tard missionnaire en Alaska et dans le Nouvel Ontario. Le plus jeune, lui aussi, fut admis dans la Compagnie de Jésus¹. Les trois autres cheminent honorablement dans le monde. Quant aux filles, Dieu les appelait au mariage.

1. Quatre des petits enfants de M. Desjardins suivirent ses deux fils chez les Jésuites, un cinquième devint franciscain, un sixième prêtre séculier.

Aucune ne fut laissée à la maison. L'une après l'autre, toutes lui dirent adieu. La séparation est toujours plus ou moins pénible pour les parents surtout. Mais ce lot, inséparable de tout bonheur ici-bas, fut amplement compensé par le choix des époux, jeunes gens sérieux, résolus, armés pour la vie, en ayant donné déjà des preuves, et, — ce qui comptait avant tout pour ce croyant, — catholiques pratiquants, appartenant à des familles franchement catholiques.

Ces alliances étaient prometteuses de bonheur. Ces promesses ne furent pas vaines. La paix et l'harmonie qu'il voyait régner dans les foyers, la fidélité dans l'accomplissement des devoirs, le courage dans les épreuves inhérentes à la condition humaine, le remplissaient d'une douce satisfaction. Et il partageait la joie des jeunes mères lui présentant un petit-fils ou une petite-fille.

Et cette joie se renouvelait souvent. Elle devenait intense et mêlée de fierté quand sa nombreuse famille se pressait autour de lui... à l'occasion du jour de l'an ou dans d'autres circonstances.

Ces réunions de famille, comme il en jouissait, comme il y pensait d'avance, comme il était heureux, les dernières années surtout, lorsqu'il pouvait donner à ces fêtes toute l'ampleur que désirait sa tendresse !

A Montréal, les réunions ne pouvaient être complètes. Les petits-enfants n'y figuraient pas, faute d'un local suffisant. Il n'en était pas de même à Terrebonne. La maison était assez spacieuse pour les recevoir tous. Pour la réunion de l'été qui se faisait en l'honneur de la grand-maman, c'était facile; mais pour celle du jour de l'an, — et c'était bien au jour de l'an qu'on tenait à l'avoir, — il y avait quelques difficultés. Comme les jeunes familles demeuraient à Montréal, M. Desjardins n'aurait pas voulu les priver du plaisir d'aller présenter aux autres grands-parents leurs souhaits de bonne année et de recevoir leur bénédiction. On ne pouvait donc pas les convoquer pour le midi. Le soir ? Était-ce pratique ? Ils devraient retourner tard dans la nuit, à bord d'un train surchargé, par un temps de neige et de tempête peut-être... avec une bande de petits-enfants...

Le grand-papa a trouvé la solution : la maison est grande, nous trouverons de la place pour les loger tous pour une nuit. Ils sont quarante ou cinquante, n'importe. Il communique son projet à la grand-maman. Celle-ci l'approuve de tout cœur. Et, plusieurs jours à l'avance, son affectueux dévouement s'ingénie et réussit à préparer lits ou matelas et couvertures pour tous.

Le jour de l'an, vers cinq heures de l'après-midi, ils arrivent en groupes. Le train les avait

amenés à Terrebonne. Les bébés dans les bras des mamans, les grands frères et les grandes sœurs prenant soin des plus petits. Ils arrivent tout emmitoufflés. Le grand-papa est là pour les recevoir. Comme il est heureux de les revoir, comme il est touché de leurs témoignages d'affection! Quand ils se sont débarrassés de leurs manteaux d'hiver, qu'ils se sont un peu réchauffés, la porte du salon où sont exposés les cadeaux s'ouvre. Mais, avant la distribution, tous se mettent à genoux pour recevoir la bénédiction du grand-père. Après la distribution des étrennes, le dîner, puis une joyeuse veillée...

Plaisir des frères et des sœurs de se trouver tous ensemble...

En été, pour la fête de la grand'maman, on organise des jeux en plein air, on prend ses ébats sur la pelouse du vaste jardin; en hiver, on se divertit à l'intérieur. Le grand-papa prend un vif plaisir à les voir s'amuser ensemble.

Les moments les plus solennels, c'est lorsqu'il voit ses fils et ses filles, ses gendres et ses brus, assis à la grande table, et les petits-enfants à d'autres plus petites. Il peut en compter plus de quarante. Tous sont présents. Cependant non, un seul manque: son fils aîné, missionnaire en Alaska. Il a un souvenir pour lui, il sait qu'il est présent de pensée et de cœur.

Un de ses beaux-frères eut l'idée de rendre un jour cette présence plus sensible. Un télégramme qui arriverait juste à temps, pense-t-il. Il n'y a pas encore de T. S. F., sans doute, pas de ligne directe entre Terrebonne et ce pays lointain non plus; mais par le raccordement de plusieurs fils, n'y aurait-il pas moyen ?

Ses démarches sont couronnées de succès. Et, le 1^{er} janvier 1912, lorsque la nombreuse famille est debout autour de la grande table et que le grand-papa, promenant ses yeux sur cette belle couronne, le cœur débordant de joie, fier de voir près de lui ces jeunes familles si unies entre elles, si affectionnées les unes pour les autres, allait se signer et dire le bénédicité, une voix annonce: « Un télégramme de Nulato, Alaska. » L'émotion est trop grande, elle remplit ses yeux de larmes, il ne peut lire lui-même.

Le télégramme apportait du pays des neiges et des glaces les souhaits et la bénédiction de son fils.

Cette réunion de famille du 1^{er} janvier 1912 devait être la dernière pour lui. Alphonse Desjardins, le bon serviteur, avait terminé sa journée.

Le 31 mars, une première attaque de congestion cérébrale lui donnait un grave avertissement, et le 4 juin, une seconde le terrassait.

Frappé à quatre heures du matin, il passa toute la journée dans le coma. Il rendit le dernier soupir à quatre heures de l'après-midi, entouré de tous ses enfants, ayant reçu les onctions suprêmes.

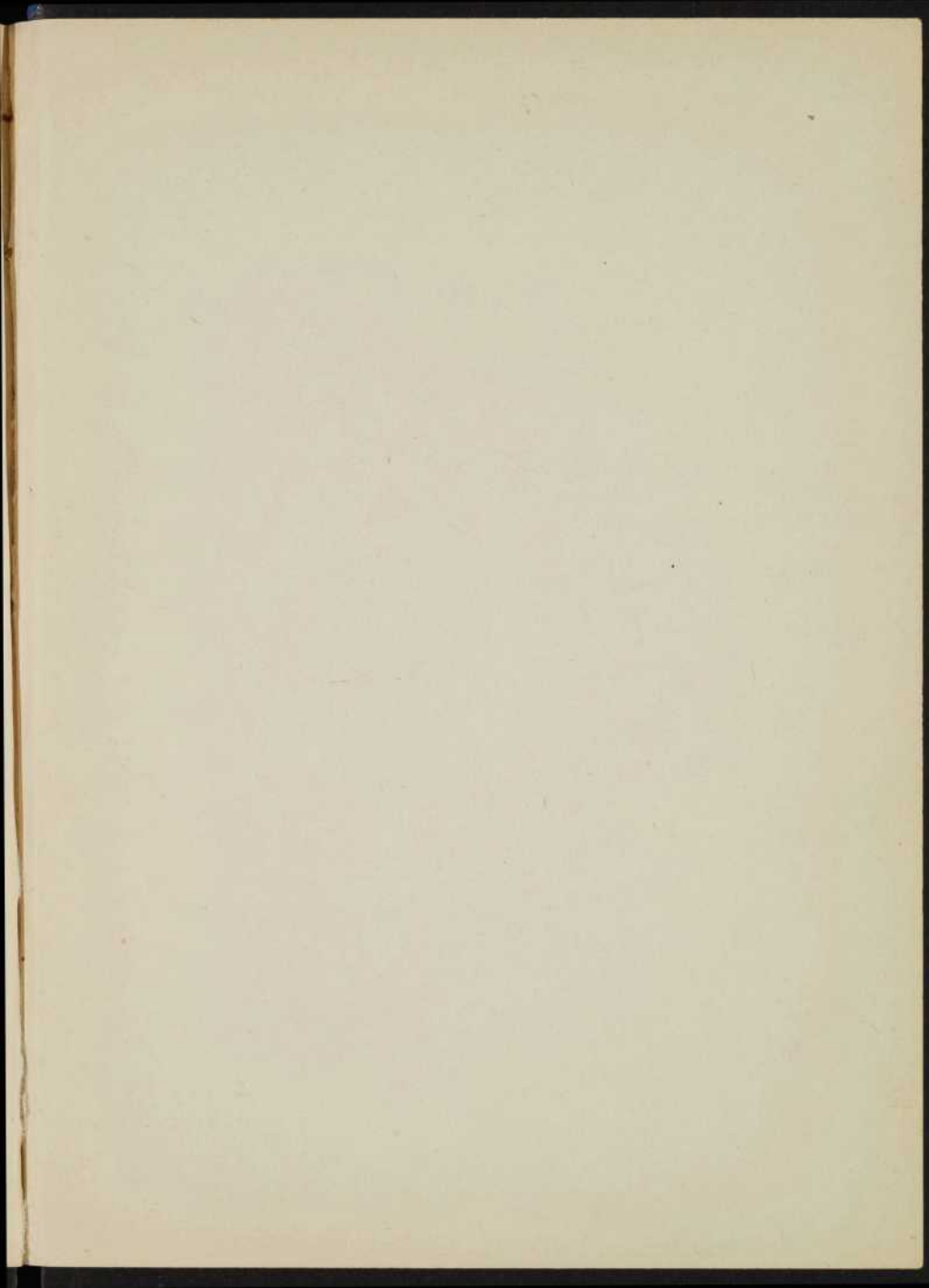
Il avait communié quelques jours auparavant. Il était prêt.

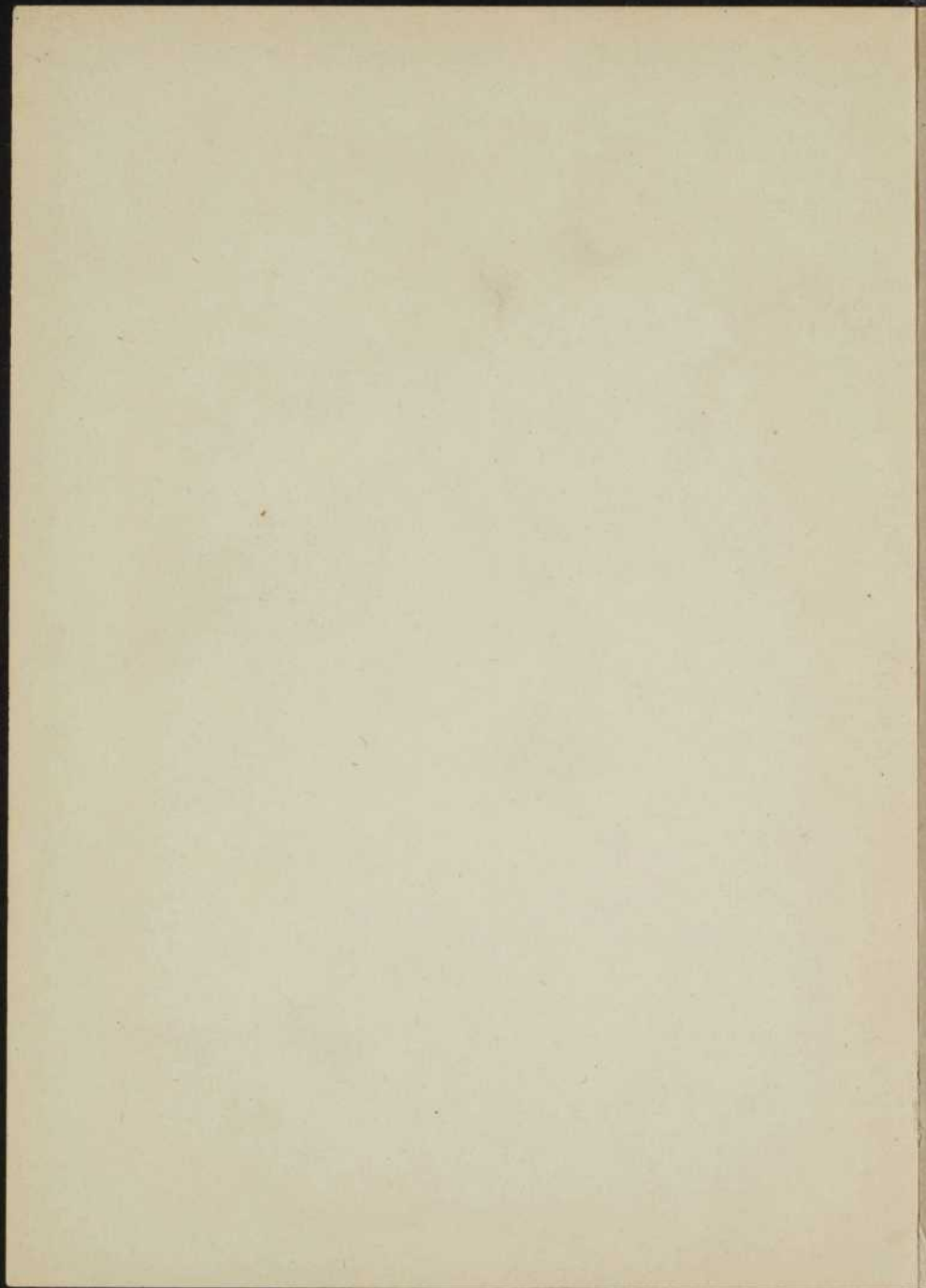
BIBLIOTHÈQUE
SAINT-SULPICE

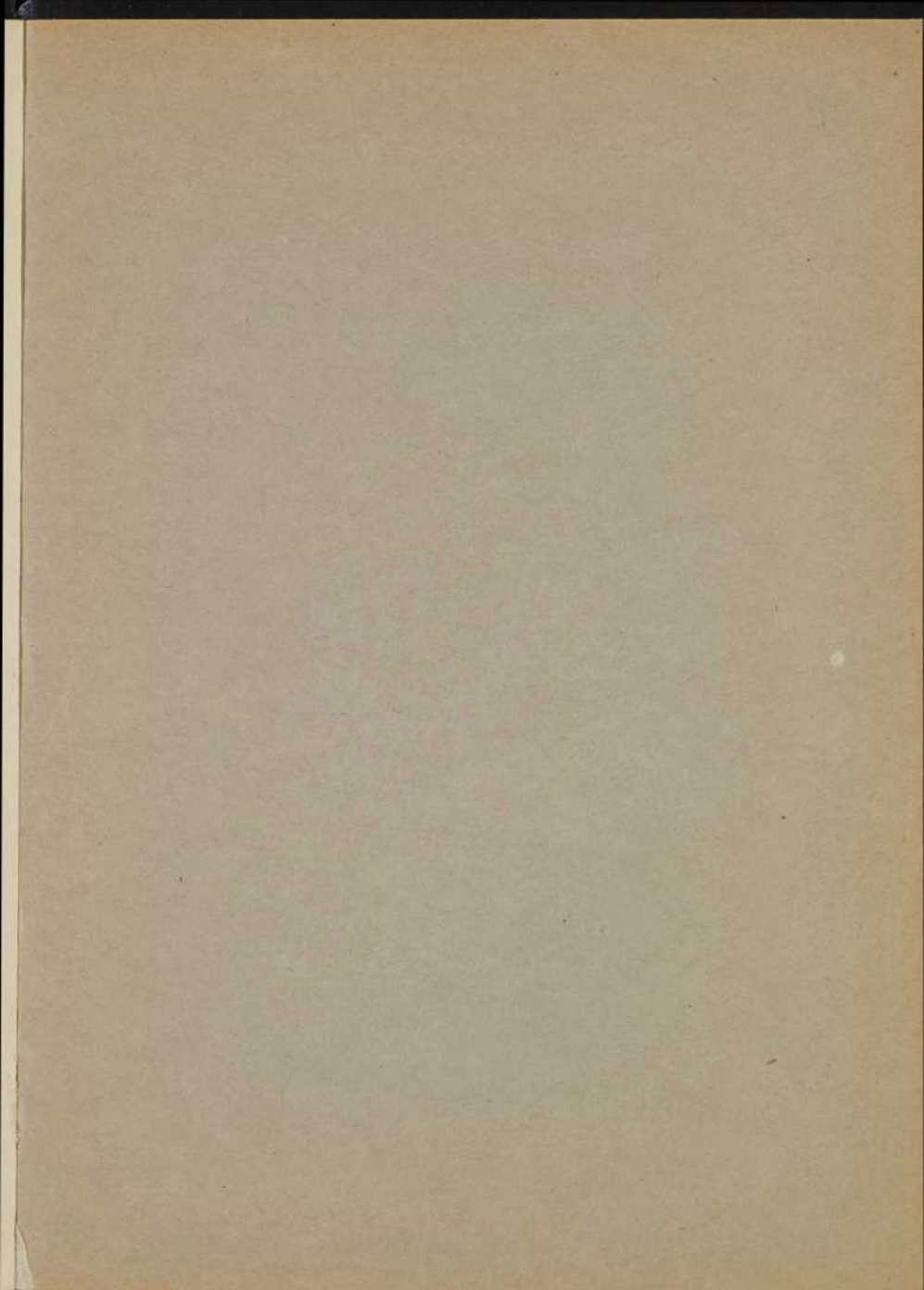
Table des matières

Lettre-préface.....	5
Avant-propos.....	7
I. — Premières années.....	9
II. — Le journaliste.....	19
III. — La vie publique.....	36
IV. — Affaires et revers.....	86
V. — Le chrétien.....	91
VI. — Les joies de la famille.....	99

BIBLIOTHÈQUE
MUSEUM-CLAYTON





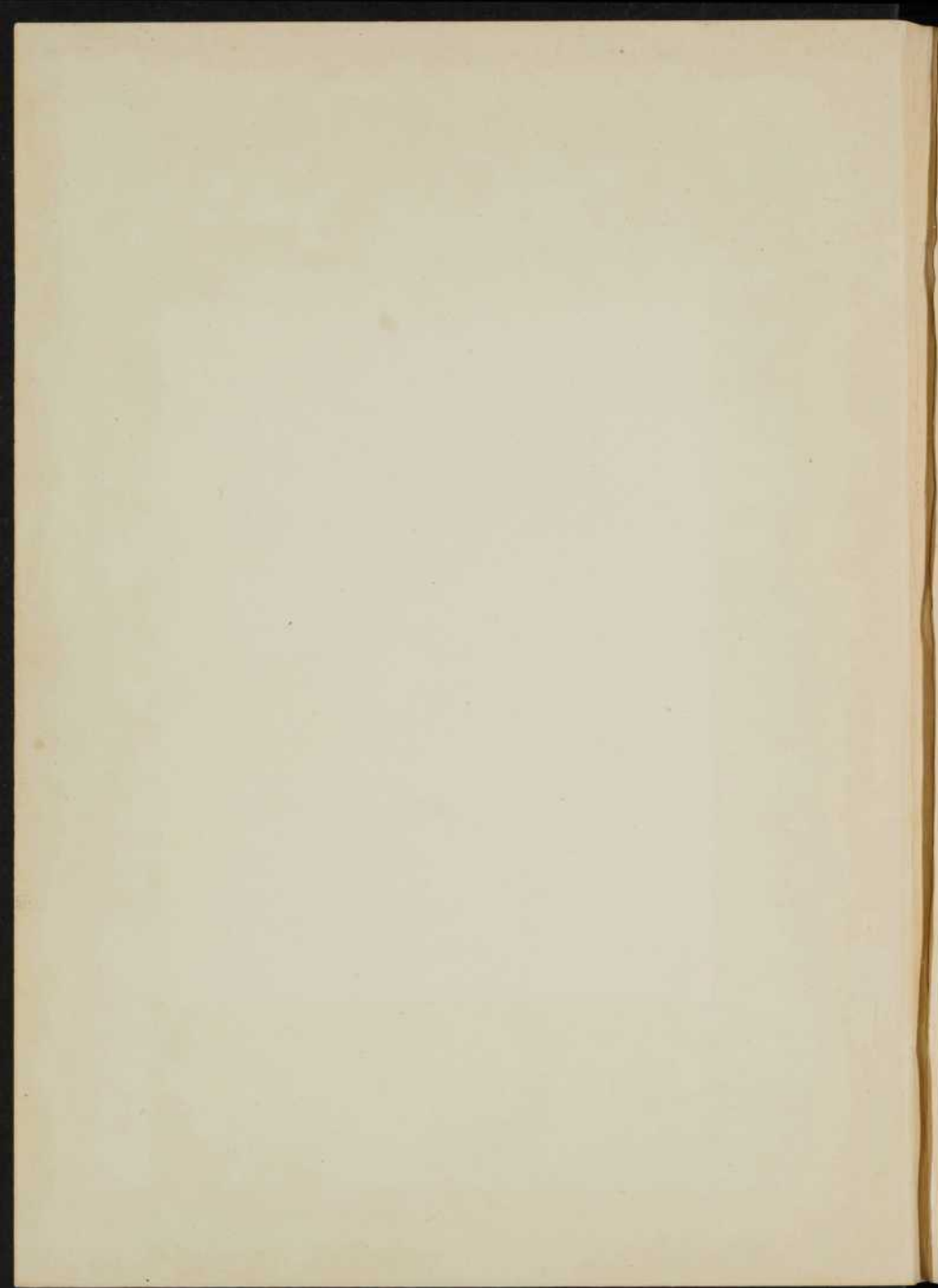


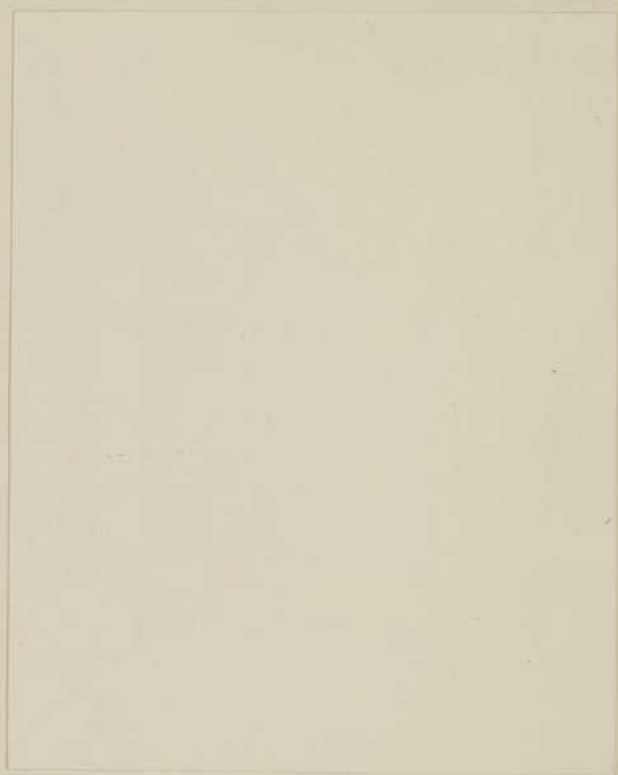


IMPRIMERIE DU MESSAGER, MONTREAL









BNQ



000 337 897